

بنك الجزائر

BANK OF ALGERIA

**BULLETIN STATISTIQUE
DE LA
BANQUE D'ALGERIE**

SERIES RETROSPECTIVES

**STATISTIQUES MONETAIRES
1964 – 2005**

**STATISTIQUES DE LA BALANCE
DES PAIEMENTS
1992 – 2005**

Hors Série – Juin 2006



**STATISTIQUES MONETAIRES
1964 – 2005**

ET

**STATISTIQUES DE LA BALANCE
DES PAIEMENTS
1992 – 2005**

SOMMAIRE

<i>I. Introduction</i>	8
<i>II. Les Statistiques Monétaires</i>	10
<i>A - Situation monétaire, de la Banque d'Algérie et des banques créatrices de monnaie, 1964 – 1974</i>	12
<i>B - Situation monétaire, de la Banque d'Algérie et des banques créatrices de monnaie, 1975 – 1991</i>	26
<i>C - Situation monétaire, de la Banque d'Algérie et des banques créatrices de monnaie, 1992 – 2005</i>	46
<i>III. Méthodologie d'Elaboration des Statistiques Monétaires</i>	60
<i>IV. Les Statistiques de la Balance des Paiements, 1992 – 2005</i>	70
<i>V. Méthodologie d'Elaboration des Statistiques de la Balance des Paiements</i>	74
<i>VI. Glossaire</i>	85

LISTE DES ABREVIATIONS

AIB – **A**utres **I**nstitutions **B**ancaires

AID – **A**ssociation **I**nternationale de **D**éveloppement

H/BA – **H**ors **B**anque d'Algérie

BA – **B**anque d'Algérie

BAA – **B**anque **A**rabe et **A**fricaine

BAD – **B**anque **A**lgérienne de **D**éveloppement

BAFD – **B**anque **A**fricaine de **D**éveloppement

BCA – **B**anque **C**entrale d'Algérie (ancienne appellation de la **BA**)

BCM – **B**anque **C**réatrices de **M**onnaie

BIRD – **B**anque **I**nternationale pour la **R**econstitution et le **D**éveloppement

CACAM – **C**aisse **A**lgérienne du **C**rédit **A**gricole **M**utualiste

CCP – **C**entre de **C**hèques **P**ostaux

DTS – **D**roits de **T**irages **S**péciaux

FMI – **F**onds **M**onétaire **I**nternational

ISBLSM – **I**nstitutions **S**ans **B**ut **L**ucratif au **S**ervice des **M**énages

M< – **M**oyen et **L**ong **T**erme

MSMF – **M**anuel des **S**tatistiques **M**onétaires et **F**inancières

SFI – **S**tatistiques **F**inancières **I**nternationales

I. INTRODUCTION

E N vertu des attributions qui lui sont assignées par la loi, la Banque d'Algérie élabore les statistiques monétaires et celles relatives à la balance des paiements sur la base des informations fournies par le système bancaire et financier.

Ces statistiques font l'objet d'un suivi permanent de la part de la Banque d'Algérie en vue d'une amélioration continue sur le plan de la fiabilité, de la périodicité et des délais de diffusion. Elles sont destinées à un large public d'utilisateurs aux fins d'appréciation des évolutions macroéconomiques et monétaires.

Le bulletin statistique de la Banque d'Algérie, dans sa nouvelle édition, est scindé en deux parties.

La première reprend la série des statistiques monétaires pour la période 1964 à 2005 qui comprend, notamment :

- La situation de la Banque d'Algérie ;
- La situation consolidée des banques créatrices de monnaie ;
- La situation monétaire.

La seconde partie concerne la balance des paiements et traite de la période 1992 à 2005.

Une note méthodologique est adossée à chaque partie permettant aux utilisateurs une bonne compréhension du processus d'élaboration de ces statistiques.

LES STATISTIQUES MONÉTAIRES

La présentation de la série « statistiques monétaires » a été subdivisée en trois parties

PARTIE A

Elle reprend les différentes situations des statistiques monétaires (Situations monétaire, de la Banque d'Algérie et des banques créatrices de monnaie) entre 1964 et 1974.

Cette partie est complétée par des graphiques représentant l'évolution des différents agrégats monétaires et de leurs contreparties en stock et en variation.

PARTIE B

La partie B retrace les différentes situations monétaires et bancaires entre 1975 et 1991 élaborées sur la base d'instruments. Elle prend en charge l'introduction de nouveaux comptes et la suppression d'autres dans la situation de la Banque d'Algérie et celle des banques créatrices de monnaie qui n'existaient pas dans l'ancienne présentation.

Cette partie comporte également des graphiques qui présentent l'évolution des agrégats monétaires et leurs contreparties en stock et en variation.

PARTIE C

La présentation des différentes situations dans cette partie repose essentiellement sur le nouveau GUIDE DES STATISTIQUES MONÉTAIRES ET BANCAIRES élaboré par le Fonds Monétaire International « FMI » en avril 1987 faisant ressortir un classement par agents économiques et par instruments, afin d'expliquer la façon dont les données monétaires et bancaires des Statistiques Financières Internationales « SFI » sont élaborées et consolidées.

Cette partie couvre la période allant de 1992 à 2005, en données chiffrées et en graphiques. Cependant, à partir de l'année 1998, le reclassement du compte « Titres des entreprises acquis sur le marché » dans la situation de la Banque d'Algérie a nécessité, pour ce qui est de cette situation, de scinder cette période en deux.

La présentation des différentes situations est suivie par une note méthodologique qui explique les différentes étapes d'élaboration des statistiques monétaires et bancaires à partir de 1992.

LES STATISTIQUES DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

Cette partie comporte les statistiques de la balance des paiements depuis 1992 à 2005. Elle est suivie par une note méthodologique qui présente la méthode d'élaboration de ces statistiques selon la 5^{ème} version du Manuel de la Balance des Paiements édité par le FMI.

II . Les Statistiques Monétaires

1964 - 2005

A - Situation Monétaire
Situation de la Banque d'Algérie
Situation des Banques Créatrices de Monnaie

1964 – 1974

TABLEAU A1 : SITUATION MONETAIRE
« 1964 – 1968 »

En millions de DA

	1964	1965	1966	1967	1968
AVOIRS EXTERIEURS (nets)	869	714	1 221	2 033	2 453
Banque d'Algérie	871	691	1 145	1 857	2 162
Banque commerciales	-2	23	76	176	291
CREDITS INTERIEURS	4 255	5 272	5 018	6 009	8 442
CREDITS A L'ETAT (nets)	1 801	2 153	2 117	2 542	3 352
Banque d'Algérie	1 065	1 320	1 174	976	1 246
Banques commerciales	273	326	359	1 014	1 474
Autres crédits	463	507	584	552	632
CREDITS A L'ECONOMIE	2 454	3 119	2 901	3 467	5 090
Banque d'Algérie	582	1 246	989	704	593
Banques commerciales	1 872	1 873	1 912	2 763	4 497
dont : prêt et réescompte de la BA	612	280	130	178	172
MASSE MONETAIRE « M2 »	4 724	5 255	5 778	7 553	10 147
Monnaie « M1 »	4 639	5 128	5 550	7 065	9 311
Circulation fiduciaire H/BA	2 581	2 765	2 838	3 227	3 704
Dépôts a vue	1 595	1 856	2 128	3 286	4 975
Dépôts auprès du Trésor et des CCP	463	507	584	552	632
Quasi-monnaie	85	127	228	488	836
FONDS DE PRETS DE L'ETAT	0	0	155	203	277
ENGAGEMENTS EXTERIEURS à M & L T	0	0	0	0	0
CONTREPARTIE DES ALLOCATIONS DTS	0	0	0	0	0
AUTRES POSTES (nets)	400	731	306	286	471

TABLEAU A1 (SUITE) : SITUATION MONETAIRE
« 1969– 1974 »

En millions de DA

	1969	1970	1971	1972	1973	1974
AVOIRS EXTERIEURS (nets)	2 348	1 511	1 525	2 196	4 580	7 159
Banque d'Algérie	1 793	1 341	1 342	1 822	4 339	6 413
Banque commerciales	555	170	183	374	241	746
CREDITS INTERIEURS	11 280	12 894	14 403	18 847	23 678	25 691
CREDITS A L'ETAT (nets)	3 851	5 969	5 974	5 236	5 209	3 841
Banque d'Algérie	1 628	3 329	3 806	2 487	619	-1 389
Banques commerciales	1 507	1 534	1 018	1 483	3 154	2 004
Autres crédits	716	1 106	1 150	1 266	1 436	3 226
CREDITS A L'ECONOMIE	7 429	6 925	8 429	13 611	18 469	21 850
Banque d'Algérie	524	336	342	351	338	335
Banques commerciales	6 905	6 589	8 087	13 260	18 131	21 515
dont : prêt et réescompte de la BA	560	168	913	3 093	4 750	6 285
MASSE MONETAIRE « M2 »	12 120	13 076	13 925	18 139	22 930	25 772
Monnaie « M1 »	11 010	11 625	12 951	16 746	21 493	24 248
Circulation fiduciaire H/BA	4 157	4 735	5 699	7 049	8 817	10 451
Dépôts a vue	6 137	5 784	6 102	8 431	11 240	10 571
Dépôts auprès du Trésor et des CCP	716	1 106	1 150	1 266	1 436	3 226
Quasi-monnaie	1 110	1 451	974	1 393	1 437	1 524
FONDS DE PRETS DE L'ETAT	1073	614	916	1 539	1 641	2 779
ENGAGEMENTS EXTERIEURS à M & L T	0	0	0	595	2 814	2 701
CONTREPARTIE DES ALLOCATIONS DTS	119	62	130	199	199	199
AUTRES POSTES (nets)	316	653	957	571	674	1 402

TABLEAU A2 : SITUATION DE LA BANQUE D'ALGERIE
« 1964 – 1968 »

En millions de DA

ACTIF	1964	1965	1966	1967	1968
AVOIRS EXTERIEURS	1 002	972	1 393	2 211	2436
Position de réserve au FMI	74	74	77	81	85
Encaisse Or	28	28	28	767	1 013
Avoirs à l'étranger	823	756	1 222	1 308	1 313
Billets et monnaies étrangers	37	51	20	26	16
Accords de paiements internationaux	40	63	46	29	9
Avoirs en DTS	0	0	0	0	0
CREANCES SUR L'ETAT	1 698	1 590	1 511	1 122	1 505
encaisse des monnaies divisionnaires	7	5	5	4	3
Monnaies divisionnaires H/BA	39	40	30	34	39
Dépôts aux CCP	1 499	1 392	1 324	932	1 311
Créances selon loi 62/156	40	40	40	40	40
Avances en contrepartie émission	33	33	32	32	32
Créances résultant transfert émission	80	80	80	80	80
Trésor public solde débiteur	0	0	0	0	0
CREDITS A L'ECONOMIE	582	1 246	989	704	593
Avances à l'agriculture	582	1 172	867	605	549
Avances aux institutions nationales	0	74	122	99	44
CREANCES SUR BANQUES DE DEPOTS	612	280	130	178	172
Bons de trésor remis en pension ou réescomptés	13	41	0	146	113
Effets privés réescomptés à la BCA	525	164	64	24	0
Effets sur étranger réescomptés	74	75	66	8	59
AUTRE POSTE DE L'ACTIF	179	453	841	901	1 133
Comptes de recouvrements	0	31	4	3	3
Immobilisations	0	1	4	5	6
FMI souscriptions en DA	0	0	11	22	33
BIRD AID souscriptions	6	6	6	6	6
BAFD BAA souscriptions	0	68	68	62	62
Divers	173	347	748	803	1 023
TOTAL	4 073	4 541	4 864	5 116	5 839

TABLEAU A2 : SITUATION DE LA BANQUE D'ALGERIE
« 1964 – 1968 »

En millions de DA

PASSIF	1964	1965	1966	1967	1968
BASE MONETAIRE	2 719	2 892	2 997	3 372	3 810
Billets et monnaies divisionnaires	2 610	2 786	2 861	3 260	3 752
Dont, Monnaies fiduciaires hors banques et, Encaisse des banques de dépôts	2 581 29	2 765 21	2 838 23	3 227 33	3 704 48
Comptes des banques de dépôts	109	106	136	112	58
ENGAGEMENTS EXTERIEURS	131	281	248	354	274
Trésor public Français	29	91	23	32	33
Banques et institutions financières étrangères	89	174	191	176	158
Accords de paiements internationaux	13	16	33	139	82
Caisse centrale/coopération économique	0	0	1	7	1
DEPOTS DE L'ETAT	633	270	337	146	259
Trésor Public	626	227	308	113	220
Ministères	0	15	5	10	12
BAD	7	28	24	23	27
AUTRES POSTES DU PASSIF	590	1 098	1 282	1 244	1 496
Capital	40	40	40	40	40
Réserves statutaires	0	0	0	0	0
Autres réserves	0	0	0	0	0
Provisions	0	0	0	0	0
Allocation de DTS	0	0	0	0	0
Dépôts du FMI	0	0	11	22	33
Divers	550	1 058	1 231	1 182	1 423
TOTAL	4 073	4 541	4 864	5 116	5 839

TABLEAU A2 (SUITE) : SITUATION DE LA BANQUE D'ALGERIE
« 1969 – 1974 »

En millions de DA

ACTIF	1969	1970	1971	1972	1973	1974
AVOIRS EXTERIEURS	2 106	1 693	2 374	2 342	4 745	7 020
Position de réserve au FMI	93	161	161	161	161	159
Encaisse Or	1 013	945	945	945	945	945
Avoirs à l'étranger	830	461	987	892	3 233	5 406
Billets et monnaies étrangers	86	39	72	38	133	160
Accords de paiements internationaux	84	17	71	100	66	140
Avoirs en DTS	0	70	138	206	207	210
CREANCES SUR L'ETAT	2 048	3 634	4 394	2 973	952	452
encaisse des monnaies divisionnaires	3	2	1	6	4	13
Monnaies divisionnaires H/BA	42	46	49	63	74	109
Dépôts aux CCP	1 931	3 514	4 272	2 832	802	258
Créances selon loi 62/156	40	40	40	40	40	40
Avances en contrepartie émission	32	32	32	32	32	32
Créances résultant transfert émission	0	0	0	0	0	0
Trésor public solde débiteur	0	0	0	0	0	0
CREDITS A L'ECONOMIE	524	336	342	351	338	335
Avances à l'agriculture	469	284	265	265	252	252
Avances aux institutions nationales	55	52	77	86	86	83
CREANCES SUR BANQUES DE DEPOTS	560	168	913	3093	4750	6285
Bons de trésor remis en pension ou réescomptés	110	63	270	90	216	296
Effets privés réescomptés à la BCA	448	105	643	3003	4534	5989
Effets sur étranger réescomptés	2	0	0	0	0	0
AUTRE POSTE DE L'ACTIF	1 291	1 310	474	582	935	1 578
Comptes de recouvrements	4	5	7	6	9	10
Immobilisations	28	27	25	23	20	17
FMI souscriptions en DA	55	259	259	259	259	477
BIRD AID souscriptions	6	6	6	6	6	6
BAFD BAA souscriptions	62	62	62	62	70	72
Divers	1 136	951	115	226	571	996
TOTAL	6 529	7 141	8 497	9 341	11 720	15 670

TABLEAU A2 (SUITE) : SITUATION DE LA BANQUE D'ALGERIE
« 1969 – 1974 »

En millions de DA

PASSIF	1969	1970	1971	1972	1973	1974
BASE MONETAIRE	4 273	4 825	5 963	7 184	9 325	10 609
Billets et monnaies divisionnaires	4 200	4 757	5 727	7 081	8 875	10 582
Dont, Monnaies fiduciaires hors banques	4 157	4 735	5 699	7 049	8 817	10 451
et, Encaisse des banques de dépôts	43	32	28	32	58	131
Comptes des banques de dépôts	73	58	236	103	450	27
ENGAGEMENTS EXTERIEURS	313	352	1 032	520	406	607
Trésor public Français	28	6	166	122	99	1
Banques et institutions financières étrangères	142	128	681	189	89	89
Accords de paiements internationaux	118	172	108	115	120	407
Caisse centrale/coopération économique	25	46	77	94	98	110
DEPOTS DE L'ETAT	420	305	588	486	333	1 841
Trésor Public	389	270	551	464	291	1802
Ministères	16	32	32	21	42	23
BAD	15	3	5	1	0	16
AUTRES POSTES DU PASSIF	1 523	1 659	914	1 151	1 656	2 613
Capital	40	40	40	40	40	40
Réserves statutaires	50	80	80	80	80	80
Autres réserves	5	14	14	33	84	91
Provisions	0	125	145	160	437	654
Allocation de DTS	119	62	130	199	199	199
Dépôts du FMI	55	259	259	259	259	477
Divers	1 254	1 079	246	380	557	1 072
TOTAL	6 529	7 141	8 497	9 341	11 720	15 670

TABLEAU A3 : SITUATION DES BANQUES CREATRICES DE MONNAIE
« 1964 – 1968 »

En millions de DA

ACTIF	1964	1965	1966	1967	1968
RESERVES	138	127	159	145	106
Encaisse	29	21	23	33	48
Dépôts à la Banque d'Algérie	109	106	136	112	58
AVOIRS EXTERIEURS	191	191	264	384	580
Billets et monnaies étrangers	0	1	2	1	1
Banques et correspondants à l'étranger	93	107	186	332	453
Effets sur l'étranger	24	8	10	43	67
Effets sur l'étranger réescomptés	74	75	66	8	59
CREANCES SUR L'ETAT	273	329	375	1 014	1 541
Dépôts au Trésor public	4	4	22	18	30
Dépôts aux CCP	18	12	18	50	19
Bons du Trésor en portefeuille	250	297	335	803	1423
(-) Crédits BA sur bons de Trésor	12	25	0	3	44
Bons de Trésor réescomptés	13	41	0	146	113
Bons d'équipement	0	0	0	0	0
Prêts au Trésor public	0	0	0	0	0
CREDITS A L'ECONOMIE	1 872	1 873	1 912	2 763	4 497
Effets privés en portefeuille	569	522	417	1 153	567
Effets privés réescomptés	525	164	64	24	0
Effets échus et impayés	0	318	223	230	932
Découvert et avances garanties	390	430	524	619	1 988
Crédits à l'agriculture/ fonds d'Etat	0	0	0	0	197
Douteux et litigieux	41	84	76	50	46
Débiteurs divers	104	49	229	325	767
CACAM centrale	92	143	379	362	0
Banques populaires régionales	151	163	0	0	0
AUTRES POSTES DE L'ACTIF	309	629	919	898	750
Banques et correspondants en Algérie	115	290	525	276	179
Effets à l'encaissement	0	99	150	210	305
Coupons et titres à encaisser	0	0	0	0	0
Débiteurs par acceptation	0	11	4	8	17
Titres	0	10	12	13	6
Immeubles et mobiliers	0	70	63	49	44
Comptes à amortir	0	26	26	12	1
Comptes d'ordre et divers	194	119	130	202	196
Résultats	0	4	2	1	2
CACAM régionale	0	0	7	127	0
TOTAL	2 783	3 149	3 629	5 204	7 474

TABLEAU A3 : SITUATION DES BANQUES CREATRICES DE MONNAIE
« 1964 – 1968 »

En millions de DA

PASSIF	1964	1965	1966	1967	1968
DEPOTS A VUE	1 595	1 856	2 128	3 286	4 975
Clientèle commer. et non commer.	1 241	1 353	1 647	2 555	4 201
CACAM régionale	86	140	217	296	0
Créditeurs divers	128	215	353	454	1 225
Créditeurs sur fonds d'état	0	0	0	0	-260
Créditeurs divers étrangers	0	0	-89	-19	-191
Banques populaires régionales	140	148	0	0	0
DEPOTS A TERME	85	127	228	488	836
Bons de dépôts à terme	68	109	228	487	836
Banques populaires régionales	11	15	0	0	0
CACAM régionale	6	3	0	1	0
ENGAGEMENTS EXTERIEURS	193	168	188	208	289
Engagements à court terme	193	168	188	208	289
Engagements à moyen et long terme	0	0	0	0	0
DEPOTS DE L'ETAT	0	3	16	0	67
Dépôts de la BAD	0	3	16	0	67
Dépôts des CCP	0	0	0	0	0
FONDS DE PRETS VERSES PAR L'ETAT	0	0	155	203	277
Fonds d'Etat	0	0	155	192	260
Fonds spéciaux	0	0	0	11	17
CREDITS DE LA BANQUE D'ALGERIE	612	280	130	178	172
Réescompte de Bons de Trésor	13	41	0	146	113
Réescompte effets privés	525	164	64	24	0
Effets étrangers réescomptés	74	75	66	8	59
COMPTES DE CAPITAL	82	82	78	93	85
Capital ou dotations	75	75	72	88	69
Réserves	7	7	6	5	16
AUTRES POSTES DU PASSIF	216	633	706	748	773
Banques et correspondants	216	184	320	233	71
Comptes exigibles après encaissement	0	171	147	162	350
Engagements par acceptation	0	12	4	9	17
Provisions	0	45	60	50	26
Comptes d'ordre et divers	0	220	174	272	247
Résultat	0	1	1	22	62
TOTAL	2 783	3 149	3 629	5 204	7 474

**TABLEAU A3 (SUITE) : SITUATION DES BANQUES CREATRICES DE MONNAIE
« 1969 – 1974 »**

En millions de DA

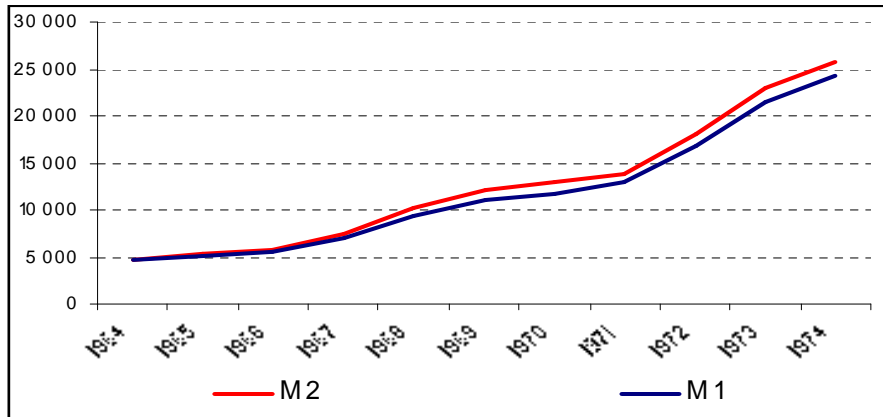
ACTIF	1969	1970	1971	1972	1973	1974
RESERVES	116	90	264	135	508	159
Encaisse	43	32	28	32	58	132
Dépôts à la Banque d'Algérie	73	58	236	103	450	27
AVOIRS EXTERIEURS	1539	285	295	546	702	2 028
Billets et monnaies étrangers	6	6	3	19	6	8
Banques et correspondants à l'étranger	1463	277	292	527	696	1 679
Effets sur l'étranger	68	1	0	0	0	341
Effets sur l'étranger réescomptés	2	1	0	0	0	
CREANCES SUR L'ETAT	1 552	1 570	1 073	1 589	3 270	2 190
Dépôts au Trésor public	113	69	14	132	194	19
Dépôts aux CCP	49	68	32	38	25	82
Bons du Trésor en portefeuille	1348	1424	900	1149	672	541
(-) Crédits BA sur bons de Trésor	68	54	143	44	98	218
Bons de Trésor réescomptés	110	63	270	90	216	296
Bons d'équipement	0	0	0	89	89	0
Prêts au Trésor public	0	0	0	135	2 172	1 470
CREDITS A L'ECONOMIE	6 905	6 589	8 087	13 260	18 131	21 515
Effets privés en portefeuille	1 040	1 035	1 479	3 363	4 149	2 615
Effets privés réescomptés	448	105	643	3 003	4 534	5 989
Effets échus et impayés	2 145	2 287	2 453	3 080	3 900	3 159
Découvert et avances garanties	1 972	2 234	2 345	2 478	4 174	8 335
Crédits à l'agriculture/ fonds d'Etat	841	398	704	1 264	1 314	1 353
Douteux et litigieux	46	58	102	72	60	65
Débiteurs divers	413	472	361	0	0	0
CACAM centrale	0	0	0	0	0	0
Banques populaires régionales	0	0	0	0	0	0
AUTRES POSTES DE L'ACTIF	935	1 740	1 444	1 823	2 683	3 421
Banques et correspondants en Algérie	191	1056	780	217	350	251
Effets à l'encaissement	286	287	299	437	631	1 617
Coupons et titres à encaisser	0	1	0	0	0	0
Débiteurs par acceptation	37	69	215	376	619	332
Titres	7	6	12	12	16	10
Immeubles et mobiliers	51	60	52	46	52	55
Comptes à amortir	3	3	1	1	0	1
Comptes d'ordre et divers	360	258	85	394	623	1 104
Résultats	0	0	0	0	0	0
CACAM régionale	0	0	0	340	392	51
TOTAL	11 047	10 274	11 163	17 353	25 294	29 314

**TABLEAU A3 (SUITE) : SITUATION DES BANQUES CREATRICES DE MONNAIE
« 1969 – 1974 »**

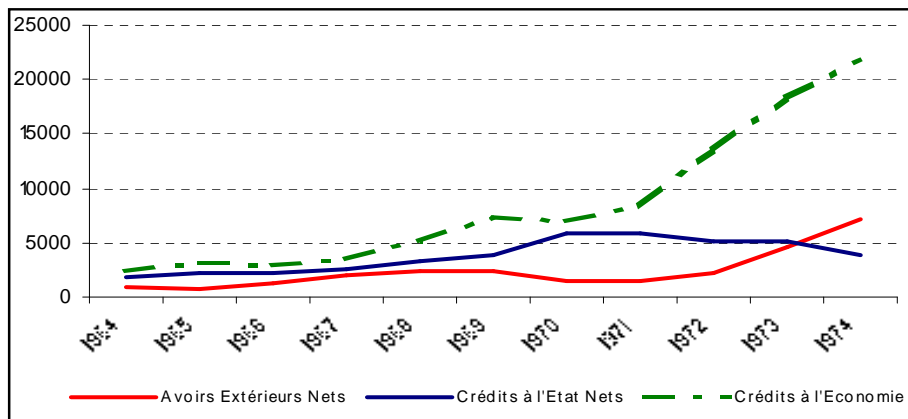
En millions de DA

PASSIF	1969	1970	1971	1972	1973	1974
DEPOTS A VUE	6 137	5 784	6 102	8 431	11 240	10 571
Clientèle commer. et non commer.	4 705	4 780	4 943	6 381	9 273	7 217
CACAM régionale	0	0	0	0	0	0
Créditeurs divers	2 648	1 579	2 031	3 545	3 564	3 354
Créditeurs sur fonds d'état	-1 049	-570	-872	-1 495	-1 597	0
Créditeurs divers étrangers	-167	-5	0	0	0	0
Banques populaires régionales	0	0	0	0	0	0
DEPOTS A TERME	1 110	1 451	974	1 393	1 437	1 524
Bons de dépôts à terme	1 110	1 451	974	1 393	1 437	1 524
Banques populaires régionales	0	0	0	0	0	0
CACAM régionale	0	0	0	0	0	0
ENGAGEMENTS EXTERIEURS	984	115	112	767	3 275	3 982
Engagements à court terme	984	115	112	172	461	1 281
Engagements à moyen et long terme	0	0	0	595	2 814	2 701
DEPOTS DE L'ETAT	45	36	55	106	116	185
Dépôts de la BAD	45	36	55	106	116	185
Dépôts des CCP	0	0	0	0	0	0
FONDS DE PRETS VERSES PAR L'ETAT	1 073	614	916	1 539	1 641	2 779
Fonds d'Etat	1 049	570	872	1 495	1 597	2 698
Fonds spéciaux	24	44	44	44	44	81
CREDITS DE LA BANQUE D'ALGERIE	560	168	913	3093	4750	6 285
Réescompte de Bons de Trésor	110	63	270	90	216	296
Réescompte effets privés	448	105	643	3003	4534	5 989
Effets étrangers réescomptés	2	0	0	0	0	0
COMPTES DE CAPITAL	96	75	79	108	216	280
Capital ou dotations	69	69	69	98	207	257
Réserves	27	6	10	10	9	23
AUTRES POSTES DU PASSIF	1 042	2 031	2 012	1 916	2 619	3 707
Banques et correspondants	73	834	698	90	102	268
Comptes exigibles après encaissement	526	431	443	612	863	1 709
Engagements par acceptation	37	69	215	376	619	332
Provisions	33	57	101	155	179	547
Comptes d'ordre et divers	319	571	518	575	741	625
Résultat	54	69	37	108	115	227
TOTAL	11 047	10 274	11 163	17 353	25 294	29 314

FIGURE A : Evolution des agrégats monétaires et de leurs contreparties (1964-1974)

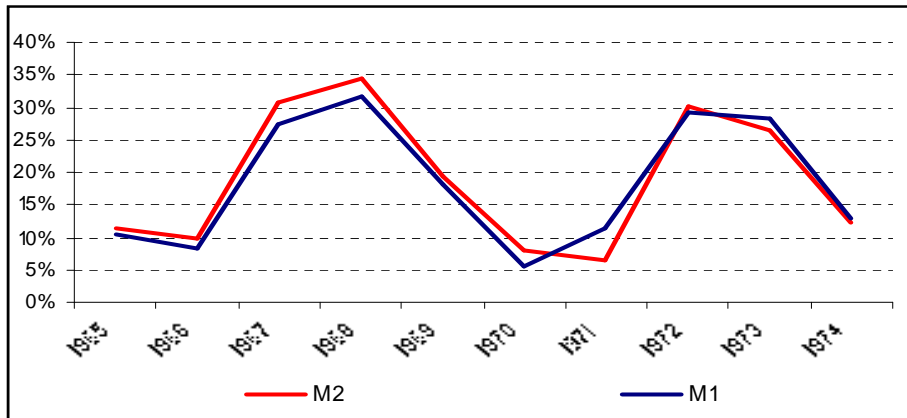


**GRAPHE 1 : Agrégats Monétaires
(Montants annuels en Millions de dinars)**

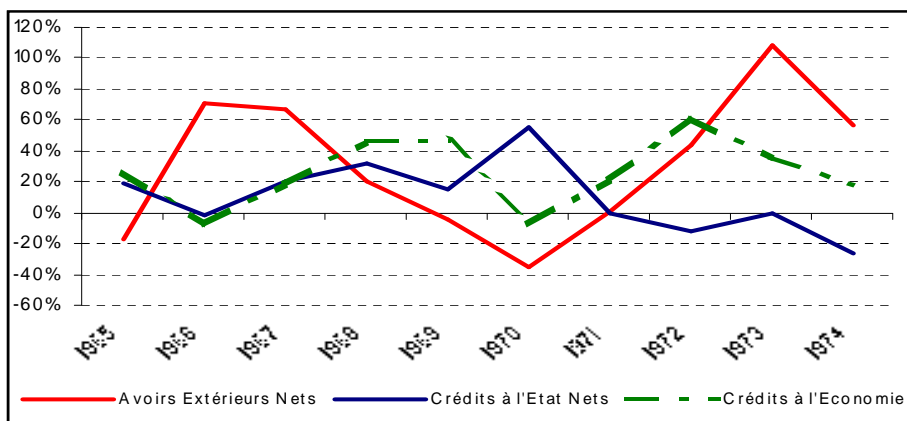


**GRAPHE 2 : Contreparties
(Montants annuels en Millions de dinars)**

FIGURE A : Evolution des agrégats monétaires et de leurs contreparties (1964-1974)



**GRAPHE 3 : Agrégats Monétaires
(Taux de croissance annuels)**



**GRAPHE 4 : Contreparties
(Taux de croissance annuels)**

B - Situation Monétaire
Situation de la Banque d'Algérie
Situation des Banques Créatrices de Monnaie

1975 – 1991

TABLEAU B1 : SITUATION MONETAIRE
« 1975 – 1980 »

En millions de DA

	1975	1976	1977	1978	1979	1980
AVOIRS EXTERIEURS (nets)	6 486	9 816	9 076	11 023	12 356	16 500
Banque d'Algérie	6 015	8 683	7 813	8 609	10 757	15 623
Banque commerciales	471	1 133	1 263	2 414	1 599	877
CREDITS INTERIEURS	36 324	46 117	54 483	76 525	86 608	101 540
CREDITS A L'ETAT (nets)	7 315	8 863	14 375	24 861	26 618	33 009
Banque d'Algérie	17	2 512	6 312	15 154	14 258	19 439
Banques commerciales	3 175	3 076	3 938	3 706	5 037	4 980
Autres crédits	4 123	3 275	4 126	6 001	7 323	8 590
CREDITS A L'ECONOMIE	29 009	37 253	40 108	51 664	59 990	68 530
Banque d'Algérie	335	335	335	335	335	335
Banques commerciales	28 674	36 918	39 773	51 329	59 655	68 195
dont : prêt et réescompte de la BA	7 647	8 778	8 516	7 333	11 539	11 784
MASSE MONETAIRE « M2 »	33 749	43 605	51 950	67 458	79 688	93 538
Monnaie « M1 »	31 976	41 076	48 548	62 210	72 207	84 433
Circulation fiduciaire H/BA	12 742	17 241	20 573	27 369	35 398	42 344
Dépôts a vue	15 111	20 560	23 849	28 839	29 487	33 499
Dépôts auprès du Trésor et des CCP	4 122	3 275	4 126	6 001	7 322	8 591
Quasi-monnaie	1 773	2 529	3 402	5 249	7 481	9 105
FONDS DE PRETS DE L'ETAT	3 133	3 005	2 938	2 551	3 571	3 146
ENGAGEMENTS EXTERIEURS à M & L TERME	4 604	5 215	5 793	9 352	10 297	9 896
CONTREPARTIE ALLOCATIONS DTS	199	199	199	199	345	492
AUTRES POSTES (nets)	1 126	3 909	2 680	7 988	5 063	10 967

TABLEAU B1 (SUITE) : SITUATION MONETAIRE
« 1981 – 1985 »

En millions de DA

	1981	1982	1983	1984	1985
AVOIRS EXTERIEURS (nets)	18 818	13 959	11 344	9 316	14 884
Banque d'Algérie	16 994	11 790	9 995	8 264	14 293
Banque commerciales	1 824	2 169	1 349	1 052	591
CREDITS INTERIEURS	113 686	148 970	185 659	223 772	251 248
CREDITS A L'ETAT (nets)	25 147	36 153	52 691	67 741	76 633
Banque d'Algérie	9 745	15 918	28 696	38 793	41 717
Banques commerciales	5 613	6 085	8 135	11 257	13 951
Autres crédits	9 788	14 150	15 861	17 691	20 965
CREDITS A L'ECONOMIE	88 539	112 817	132 968	156 031	174 614
Banque d'Algérie	335	335	335	335	83
Banques commerciales	88 204	112 482	132 633	155 696	174 531
dont : prêt et réescompte de la BA	22 626	27 036	22 204	26 876	22 053
MASSE MONETAIRE « M2 »	109 154	137 889	165 926	194 718	223 860
Monnaie « M1 »	97 922	125 299	152 757	180 433	202 229
Circulation fiduciaire H/BA	48 056	49 159	60 018	67 461	76 642
Dépôts a vue	40 078	61 991	76 878	95 281	104 622
Dépôts auprès du Trésor et des CCP	9 788	14 150	15 861	17 691	20 965
Quasi-monnaie	11 232	12 590	13 170	14 284	21 630
FONDS DE PRETS DE L'ETAT	3 659	3 919	6 094	6 620	8 349
ENGAGEMENTS EXTERIEURS à M & L TERME	9 533	8 436	9 453	14 205	23 068
CONTREPARTIE ALLOCATIONS DTS	635	635	635	635	635
AUTRES POSTES (nets)	9 523	12 050	14 895	16 910	10 219

TABLEAU B1 (SUITE) : SITUATION MONETAIRE
« 1986 – 1991 »

En millions de DA

	1986	1987	1988	1989	1990	1991
AVOIRS EXTERIEURS (nets)	9 317	9 140	9 272	6 513	6 535	24 286
Banque d'Algérie	8 928	9 187	6 904	2 656	1 217	10 954
Banque commerciales	389	-47	2 368	3 857	5 318	13 332
CREDITS INTERIEURS	278 009	303 796	339 239	366 592	414 022	484 818
CREDITS A L'ETAT (nets)	101 087	123 188	147 246	157 205	167 043	158 970
Banque d'Algérie	65 709	81 969	100 460	108 676	93 489	94 606
Banques commerciales	15 856	17 980	19 861	20 279	43 960	29 682
Autres crédits	19 522	23 240	26 925	28 249	29 595	34 682
CREDITS A L'ECONOMIE	176 922	180 608	191 993	209 387	246 979	325 848
Banque d'Algérie	83	83	83	83	0	0
Banques commerciales	176 839	180 525	191 910	209 304	246 979	325 848
MASSE MONETAIRE « M2 »	227 017	257 896	292 963	308 146	343 005	415 270
Monnaie « M1 »	204 818	223 905	252 205	250 012	270 082	324 993
Circulation fiduciaire H/BA	89 360	96 865	109 755	119 870	134 942	157 200
Dépôts a vue	95 936	103 801	115 525	101 893	105 546	133 111
Dépôts auprès du Trésor et des CCP	19 522	23 240	26 925	28 249	29 595	34 682
Quasi-monnaie	22 199	33 990	40 758	58 134	72 923	90 276
FONDS DE PRETS DE L'ETAT	9 595	10 306	11 254	12 814	13 562	11 644
ENGAGEMENTS EXTERIEURS A M & L TERME	33 319	39 700	53 786	60 482	93 091	157 765
CONTREPARTIE ALLOCATIONS DTS	635	635	1 166	1 166	1 166	3 936
AUTRES POSTES (nets)	16 760	4 400	-10 658	-9 504	-30 267	-79 510

TABLEAU B2 : SITUATION DE LA BANQUE D'ALGERIE
« 1975 – 1980 »

En millions de DA

ACTIF	1975	1976	1977	1978	1979	1980
AVOIRS EXTERIEURS	6 242	8 943	8 021	8 840	11 043	16 052
Position FMI souscription or	157	170	159	158	151	516
Encaisse or	945	945	950	960	965	965
Avoirs à l'étranger	4 325	7 308	6 465	7 266	9 456	14 082
Billets et monnaies étrangers	114	68	64	67	76	90
Accords de paiements internationaux	494	234	157	157	18	15
DTS	207	218	226	232	377	384
CREANCES SUR L'ETAT	574	2 693	6 427	15 231	14 346	19 744
Encaisse monnaie divisionnaire	23	4	3	3	3	2
Monnaie divisionnaire hors BCA	154	98	108	122	139	153
Dépôts aux CCP	325	2 519	3 956	3 474	2 328	3 000
Créances selon loi 62/156	40	40	40	40	40	40
Avances en contrepartie de l'émission	32	32	0	0	0	0
Trésor public (solde débiteur)	0	0	2 320	11 592	11 836	16 549
CREDITS A L'ECONOMIE	335	335	335	335	335	335
Avances à l'agriculture	252	252	252	252	252	252
Avances aux institutions nationalisées	83	83	83	83	83	83
CREANCES SUR LES BANQUES DE DEPOTS	7 647	8 778	8 516	7 333	11 539	11 784
Bons du Trésor remis en pensions ou réescomptés	0	0	0	0	0	0
Effets privés réescomptés à la BCA	7 647	8 778	8 516	7 333	11 539	11 784
Effets sur l'étranger réescomptés	0	0	0	0	0	0
Avances en comptes aux banques	0	0	0	0	0	0
AUTRES POSTES DE L'ACTIF	3 103	1 852	3 628	3 031	5 792	8 718
Comptes de recouvrements	45	18	35	101	121	109
Immobilisations	14	14	14	24	30	52
FMI souscriptions en Dinars	471	494	478	1 261	1 249	1 820
BIRD AID souscriptions	6	6	6	6	6	6
BAFD BAA souscriptions	73	85	86	94	100	95
Divers	2 494	1 235	3 009	1 545	4 286	6 636
TOTAL	17 901	22 601	26 927	34 770	43 055	56 633

TABLEAU B2 : SITUATION DE LA BANQUE D'ALGERIE
« 1975 – 1980 »

En millions de DA

PASSIF	1975	1976	1977	1978	1979	1980
MONNAIE PRIMAIRE	13 634	18 675	21 957	28 765	35 882	43 264
Billets et monnaie divisionnaire	12 881	17 414	20 865	27 565	35 630	42 640
Dont, Monnaie fiduciaire hors banques	12 742	17 241	20 573	27 369	35 398	42 344
Et, Encaisse des banques	139	173	292	196	232	296
Comptes banques de dépôts	753	1 261	1 092	1 200	252	624
ENGAGEMENTS EXTERIEURS	227	260	208	231	286	429
Trésor public français	1	3	5	2	2	1
Banques et Institutions financières étrangères	180	187	197	207	213	225
Accords de paiements internationaux	46	70	6	22	71	203
Recours au crédit FMI	0	0	0	0	0	0
DEPOTS DE L'ETAT	557	181	115	77	88	305
Trésor public	457	103	0	0	0	0
Ministères	42	73	105	72	79	141
Banque Algérienne de Développement	58	5	10	5	9	164
AUTRES POSTES DU PASSIF	3 483	3 485	4 647	5 697	6 799	12 635
Capital	40	40	40	40	40	40
Réserves statutaires	80	80	80	80	80	80
Autres réserves	122	230	339	449	502	509
Dotations DTS	199	199	199	199	345	492
Provisions	654	834	984	1 154	1 284	1 435
Dépôts FMI	471	489	478	1 266	1 259	1 650
Divers	1 917	1 613	2 527	2 509	3 289	8 429
TOTAL	17 901	22 601	26 927	34 770	43 055	56 633

TABLEAU B2 (SUITE) : SITUATION DE LA BANQUE D'ALGERIE
« 1981 – 1985 »

En millions de DA

ACTIF	1981	1982	1983	1984	1985
AVOIRS EXTERIEURS	17 231	12 028	10 234	8 506	14 538
Position de réserve au FMI	595	642	887	831	802
Encaisse or	965	965	965	965	965
Avoirs à l'étranger	14 971	9 523	7 764	6 068	12 015
Billets et monnaies étrangers	78	167	78	60	84
Accords de paiements internationaux	16	15	14	14	14
Avoirs en DTS	606	716	526	568	658
CREANCES SUR L'ETAT	9 845	16 233	29 239	39 230	42 159
encaisse des monnaies divisionnaires	2	2	2	1	2
Monnaies divisionnaires H/BA	167	177	189	200	213
Dépôts aux CCP	3 665	1 738	7 156	10 977	644
Créances selon loi 62/156	40	40	40	40	40
Avances en contrepartie émission	0	0	0	0	0
Trésor public solde débiteur	5 971	14 276	21 852	28 012	41 260
CREDITS A L'ECONOMIE	335	335	335	335	83
Avances à l'agriculture	252	252	252	252	0
Avances aux institutions nationales	83	83	83	83	83
CREANCES SUR BANQUES DE DEPOTS	22 626	27 036	22 204	26 876	22 053
Bons de trésor remis en pension ou réescomptés	-	-	-	-	0
Effets privés réescomptés à la BCA	11 785	14 648	15 589	11 053	14 887
Effets sur étranger réescomptés	-	-	-	-	0
Avances en comptes aux banques	10 841	12 334	6 615	15 823	7 166
Avances de 5 à 30 jours	0	54	0	0	0
AUTRE POSTE DE L'ACTIF	10 184	8 718	20 356	8 258	17 596
Comptes de recouvrements	155	116	329	298	500
Immobilisations	62	80	129	147	195
FMI souscriptions en DA	1 831	1 838	2 605	2 541	2 653
BIRD AID souscriptions	6	6	6	6	6
BAFD BAA souscriptions	106	116	104	107	121
Divers	8 024	6 562	17 183	5 159	14 121
TOTAL	60 221	64 350	82 368	83 205	96 429

TABLEAU B2 (SUITE) : SITUATION DE LA BANQUE D'ALGERIE
« 1981 – 1985 »

En millions de DA

PASSIF	1981	1982	1983	1984	1985
BASE MONETAIRE	48 582	50 575	60 986	69 965	78 722
Billets et monnaies divisionnaires	48 255	49 453	60 345	67 922	77 221
Dont, Monnaies fiduciaires hors banques	48 056	49 159	60 018	67 461	76 642
Et, Encaisse des banques de dépôts	199	294	327	461	579
Comptes des banques de dépôts	327	1 122	641	2 043	1 501
ENGAGEMENTS EXTERIEURS	237	238	239	242	245
Trésor public Français	3	1	1	1	2
Banques et institutions financières étrangères	88	89	89	89	89
Accords de paiements internationaux	0	0	0	0	-
Recours au crédit du FMI	0	0	0	0	0
Caisse centrale/coopération économique	146	148	149	152	154
DEPOTS DE L'ETAT	100	315	543	437	441
Trésor Public	-	-	-	-	0
Ministères	51	211	244	132	30
BAD	49	104	299	305	411
AUTRES POSTES DU PASSIF	11 302	13 222	20 600	12 561	17 021
Capital	40	40	40	40	40
Réserves statutaires	80	80	80	80	80
Autres réserves	511	511	467	475	475
Provisions	1 498	1 721	1 721	1 721	1 467
Allocation de DTS	635	635	635	635	635
Dépôts du FMI	1 583	1 544	2 320	2 298	2 465
Divers	6 955	8 691	15 337	7 312	11 859
TOTAL	60 221	64 350	82 368	83 205	96 429

TABLEAU B2 (SUITE) : SITUATION DE LA BANQUE D'ALGERIE
« 1986 – 1991 »

En millions de DA

ACTIF	1986	1987	1988	1989	1990	1991
AVOIRS EXTERIEURS	9 182	9 443	7 160	7 885	10 423	35 498
Position de réserve au FMI	873	756	0	0	0	0
Encaisse or	965	965	965	965	965	965
Avoirs à l'étranger	6 357	6 504	6 014	6 639	9 104	33 597
Billets et monnaies étrangers	167	205	152	235	306	882
Accords de paiements internationaux	14	14	14	14	14	14
Avoirs en DTS	806	999	15	32	34	40
CREANCES SUR L'ETAT	65 858	82 408	104 347	110 400	98 845	100 574
encaisse des monnaies divisionnaires	2	1	9	10	0	0
Monnaies divisionnaires H/BA	222	228	278	312	0	0
Dépôts aux CCP	4 896	3 432	5 453	5 949	4 039	5 768
Créances selon loi 62/156	40	40	40	40	40	40
Avances en contrepartie émission	0	0	0	0	0	0
Trésor public solde débiteur	60 698	78 707	98 567	104 089	94 766	94 766
CREDITS A L'ECONOMIE	83	83	83	83	0	0
Avances à l'agriculture	0	0	0	0	0	0
Avances aux institutions nationales	83	83	83	83	0	0
CREANCES SUR BANQUES DE DEPOTS	23 239	18 166	16 904	30 737	65 704	108 402
Bons de trésor remis en pension ou réescomptés	0	0	0	0	11 700	13 100
Effets privés réescomptés à la BCA	18 187	13 428	6 159	14 417	19 176	42 272
Effets sur étranger réescomptés	0	0	0	0	0	0
Avances en comptes aux banques	5 052	4 738	10 745	16 320	34 828	53 030
AUTRE POSTE DE L'ACTIF	24 536	27 597	31 559	13 526	21 324	39 864
Comptes de recouvrements	539	551	622	437	442	647
Immobilisations	288	336	410	504	604	815
FMI souscriptions en DA	2 986	3 544	4 584	5 342	8 777	15 486
BIRD AID souscriptions	6	6	6	6	6	26
BAFD BAA souscriptions	121	140	130	137	429	810
Divers	20 596	23 020	25 807	7 101	11 066	22 080
TOTAL	122 898	137 697	160 053	162 632	196 296	284 338

TABLEAU B2 (SUITE) : SITUATION DE LA BANQUE D'ALGERIE
« 1986 – 1991 »

En millions de DA

PASSIF	1986	1987	1988	1989	1990	1991
BASE MONETAIRE	91 059	102 364	111 493	124 967	137 922	160 281
Billets et monnaies divisionnaires	90 050	98 178	111 354	121 169	135 941	157 741
Dont, Monnaies fiduciaires hors banques	89 360	96 865	109 755	119 870	134 942	157 200
Et, Encaisse des banques de dépôts	690	1 313	1 599	1 299	999	541
Comptes des banques de dépôts	1 009	4 186	139	3 798	1 981	2 540
ENGAGEMENTS EXTERIEURS	254	256	256	5 229	9 206	24 544
Trésor public Français	5	4	1	0	0	0
Banques et institutions financières étrangères	249	252	255	258	1 039	3 250
Accords de paiements internationaux	0	0	0	0	0	0
Recours au crédit du FMI	0	0	0	4 971	8 167	21 294
DEPOTS DE L'ETAT	149	439	3 887	1 724	5 356	5 968
Trésor Public	0	0	0	0	2 800	4 585
Ministères	46	168	125	97	44	57
BAD	103	271	3 762	1 627	2 512	1 326
AUTRES POSTES DU PASSIF	31 436	34 638	44 417	30 712	43 812	93 545
Capital	40	40	40	40	40	40
Réserves statutaires	80	80	80	80	80	80
Autres réserves	475	475	475	775	775	775
Provisions	635	635	1 166	1 166	1 166	3 936
Allocation de DTS	1 467	954	954	954	954	6 000
Dépôts du FMI	2 803	3 608	5 644	6 577	10 806	19 067
Divers	25 936	28 846	36 058	21 120	29 991	63 647
TOTAL	122 898	137 697	160 053	162 632	196 296	284 338

TABLEAU B3 : SITUATION DES BANQUES CREATRICES DE MONNAIE
« 1975 – 1980 »

En millions de DA

ACTIF	1975	1976	1977	1978	1979	1980
RESERVES	892	1 435	1 385	1 396	484	921
Encaisse	139	174	293	196	232	297
Dépôts à la Banque d'Algérie	753	1 261	1 092	1 200	252	624
AVOIRS EXTERIEURS	1 450	2 165	2 555	3 068	2 464	2 709
Billets et monnaies étrangers	-	-	-	-	-	-
Monnaie et matières	10	11	12	13	20	23
Banques et correspondants à l'étranger	1 002	1 558	1 896	2 302	2 043	2 238
Effets sur l'étranger	30	24	24	24	23	23
Comptes courants et avances garanties	113	263	286	383	34	24
Débiteurs divers	217	214	212	207	201	195
Titres	78	95	124	139	143	206
CREANCES SUR L'ETAT	3 455	3 185	4 107	4 016	5 387	5 219
Dépôts au Trésor public	37	49	127	172	220	273
Dépôts aux CCP	93	82	242	164	289	626
Bons du Trésor en portefeuille	536	609	932	903	1 592	1 068
Bons d'équipement	12	13	13	11	10	9
Prêts au Trésor public	2 753	2 409	2 770	2 744	3 254	3 222
Autres valeurs	23	23	23	22	22	20
CREDITS A L'ECONOMIE	28 674	36 918	39 774	51 329	59 655	68 195
Effets privés en portefeuille	4 219	6 007	9 668	11 523	10 090	13 675
Effets privés réescomptés	7 647	8 778	8 516	7 333	11 539	11 784
Effets échus et impayés	1 962	1 075	1 682	2 326	1 953	2 610
Découvert et avances garanties	13 435	18 371	17 482	27 526	33 036	37 133
Crédits à l'agriculture/ fonds d'Etat	1 307	2 046	2 272	2 471	2 742	2 808
Autres crédits sur fonds d'état	41	577	30	15	13	11
Douteux et litigieux	63	64	124	135	282	174
AUTRES POSTES DE L'ACTIF	3 315	4 061	9 465	6 301	6 901	7 740
Banques et correspondants en Algérie	648	380	226	289	531	2 205
Effets à l'encaissement	1 347	2 249	4 912	2 677	2 455	3 144
Coupons et titres à encaisser	0	0	1	0	0	1
Débiteurs par acceptation	210	238	462	331	246	345
Titres	7	6	6	6	6	6
immeubles et mobiliers	62	76	85	131	202	277
Comptes à amortir	0	1	2	1	0	2
Comptes d'ordre et divers	982	973	3 594	2 574	3 243	1 433
débiteurs divers	60	137	177	292	218	327
TOTAL	37 786	47 765	57 284	66 111	74 892	84 783

TABLEAU B3 : SITUATION DES BANQUES CREATRICES DE MONNAIE
« 1975 – 1980 »

En millions de DA

PASSIF	1975	1976	1977	1978	1979	1980
DEPOTS A VUE	15 111	20 560	23 849	28 839	29 487	33 499
Secteur privé, public et autre	10 730	15 404	18 506	23 630	25 501	28 768
Créditeurs divers	4 381	5 156	5 344	5 209	3 986	4 731
DEPOTS A TERME	1 773	2 529	3 402	5 249	7 481	9 105
Bons de dépôts à terme	1 773	2 529	3 402	5 249	7 481	9 105
ENGAGEMENTS EXTERIEURS	5 583	6 247	7 084	10 006	11 163	11 728
Engagements à court terme	979	1 032	1 291	654	865	1 832
Engagements à moyen et long terme	4 604	5 215	5 793	9 352	10 297	9 896
Emprunts et obligations	610	1 128	1 750	3 164	3 931	3 813
Crédits financiers	3 257	3 969	3 907	5 136	5 406	5 133
Autres crédits	736	118	136	1 052	960	950
DEPOTS DE L'ETAT	279	109	170	311	350	238
Dépôts de la BAD	279	109	170	311	350	238
FONDS DE PRETS VERSES PAR L'ETAT	3 133	3 005	2 937	2 551	3 571	3 146
Fonds d'Etat p/agriculture	3 052	2 383	2 857	2 471	3 491	3 066
Ressources spéciales	81	622	80	80	80	80
CREDITS DE LA BANQUE D'ALGERIE	7 647	8 778	8 516	7 333	11 539	11 784
Réescompte effets privés	7 647	8 778	8 516	7 333	11 539	11 784
Réescompte de Bons de Trésor	0	0	0	0	0	0
Avances de la BCA aux banques	0	0	0	0	0	0
COMPTES DE CAPITAL	503	875	1 137	1 502	1 808	2 664
Capital ou dotations	386	626	846	1 420	1 420	2 450
Réserves	117	250	291	82	388	214
AUTRES POSTES DU PASSIF	3 758	5 662	10 189	10 320	9 494	12 619
Banques et correspondants	376	395	70	27	76	158
Comptes exigibles après encaissement	1 491	2 145	4 970	2 597	2 272	3 199
Engagements par acceptation	210	240	462	331	246	345
Provisions	864	1 063	1 490	1 628	2 012	2 340
Comptes d'ordre et divers	410	1 310	2 403	4 957	3 839	5 391
Résultat	407	509	794	779	1 049	1 186
TOTAL	37 786	47 765	57 284	66 111	74 892	84 783

TABLEAU B3 (SUITE) : SITUATION DES BANQUES CREATRICES DE MONNAIES
« 1981 – 1985 »

En Millions de DA

ACTIF	1981	1982	1983	1984	1985
RESERVES	526	1 417	968	2 503	2 080
Encaisse	199	295	327	460	579
Dépôts à la Banque d'Algérie	327	1 122	641	2 043	1 501
AVOIRS EXTERIEURS	2 901	3 009	2 164	2 129	1 825
Billets et monnaies étrangers	-				
Monnaie et matières	23	50	142	144	15
Banques et correspondants à l'étranger	2 433	2 405	1 423	1 361	1 147
Effets sur l'étranger	23	26	32	23	30
Comptes courants et avances garanties	11	13	23	16	19
Débiteurs divers	207	245	235	216	211
Titres	204	271	311	369	403
CREANCES SUR L'ETAT	6 478	7 132	9 172	13 232	16 816
Dépôts au Trésor public	256	575	434	547	518
Dépôts aux CCP	1 082	1 274	1 556	1 021	1 074
Bons du Trésor en portefeuille	2 317	2 859	4 327	5 685	6 680
Bons d'équipement	7	7	7	7	7
Prêts au Trésor public	2 795	2 387	2 817	5 940	8 507
Autres valeurs	21	30	31	32	30
CREDITS A L'ECONOMIE	88 204	112 482	132 633	155 696	174 531
Effets privés en portefeuille	12 506	12 881	13 111	16 655	16 533
Effets privés réescomptés	11 785	14 702	15 589	11 053	14 887
Effets échus et impayés	2 028	3 018	4 315	3 991	2 334
Découvert et avances garanties	58 836	78 365	93 946	117 370	132 765
Crédits à l'agriculture/ fond d'Etat	2 835	3 080	3 161	3 296	3 595
Autres crédits sur fonds d'état	19	45	2 143	2 567	2 975
Douteux et litigieux	196	391	368	764	1 442
AUTRES POSTES DE L'ACTIF	9 419	28 511	48 807	38 719	34 060
Banques et correspondants en Algérie	1 814	5 733	13 270	2 581	9 736
Effets à l'encaissement	3 555	6 725	5 909	6 348	5 843
Coupons et titres à encaisser	0	0	4	0	3
Débiteurs par acceptation	477	258	626	405	804
Titres	6	5	5	5	4
immeubles et mobiliers	298	298	364	433	532
Comptes à amortir	0	2	1	0	0
Comptes d'ordre et divers	2 923	9 293	18 996	16 931	12 223
débiteurs divers	343	6 197	9 631	12 016	4 915
TOTAL	107 528	152 551	193 744	212 279	229 312

TABLEAU B3 (SUITE) : SITUATION DES BANQUES CREATRICES DE MONNAIES
« 1981 – 1985 »

En Millions de DA

PASSIF	1981	1982	1983	1984	1985
DEPOTS A VUE	40 077	61 990	76 878	95 282	104 622
Secteur privé, public et autre	34 999	57 468	69 124	89 586	97 509
Créditeurs divers	5 078	4 522	7 754	5 696	7 113
DEPOTS A TERME	11 232	12 590	13 170	14 284	21 630
Bons de dépôts à terme	11 232	12 590	13 170	14 284	21 630
ENGAGEMENTS EXTERIEURS	10 610	9 276	10 268	15 282	24 302
Engagements à court terme	1 077	840	815	1 077	1 234
Engagements à moyen et long terme	9 533	8 436	9 453	14 205	23 068
Emprunts et obligations	3 546	3 088	2 387	1 689	1 087
Crédits financiers	4 903	4 284	4 417	6 375	12 840
Autres crédits	1 084	1 064	2 648	6 141	9 141
DEPOTS DE L'ETAT	864	1 047	1 037	1 975	2 865
Dépôts de la BAD	864	1 047	1 037	1 975	2 865
FONDS DE PRETS VERSES PAR L'ETAT	3 659	3 919	6 094	6 620	8 349
Fonds d'Etat p/agriculture	3 576	3 771	3 668	4 133	4 480
Ressources spéciales	83	148	2 426	2 487	3 869
CREDITS DE LA BANQUE D'ALGERIE	22 749	27 160	21 949	27 293	23 265
Réescompte effets privés	11 785	14 702	15 589	11 053	14 887
Réescompte de Bons de Trésor	0	0	0	0	0
Avances de la BCA aux banques	10 964	12 458	6 360	16 240	8 378
COMPTES DE CAPITAL	3 786	4 908	7 377	9 188	10 766
Capital ou dotations	2 600	2 600	3 800	3 800	4 300
Réserves	1 186	2 308	3 577	5 388	6 466
AUTRES POSTES DU PASSIF	14 550	31 661	56 970	42 356	33 512
Banques et correspondants	1 243	3 285	11 423	1 500	8 782
Comptes exigibles après encaissement	2 781	4 412	4 785	4 738	4 708
Engagements par acceptation	477	258	626	407	810
Provisions	2 950	3 244	3 956	3 442	3 403
Comptes d'ordre et divers	5 370	18 259	33 507	28 190	11 485
Résultat	1 729	2 203	2 673	4 079	4 323
TOTAL	107 528	152 551	193 744	212 279	229 312

TABLEAU B3 (SUITE) : SITUATION DES BANQUES CREATRICES DE MONNAIE
« 1986 – 1991 »

En millions de DA

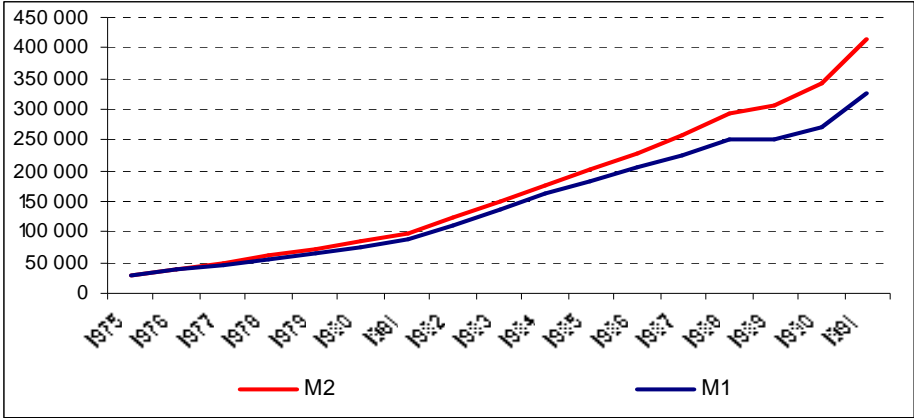
ACTIF	1986	1987	1988	1989	1990	1991
RESERVES	1 698	5 499	1 738	5 097	2 980	3 081
Encaisse	689	1 313	1 599	1 299	999	541
Dépôts à la Banque d'émission	1 009	4 186	139	3 798	1 981	2 540
AVOIRS EXTERIEURS	1 813	1 250	3 831	5 450	9 032	23 219
Monnaies et matières	80	192	325	459	1 133	499
Banques et correspondants	943	379	2 102	3 233	4 161	8 467
Effets sur l'étranger	31	11	11	22	36	66
Cptes courants et avances garanties	17	14	8	9	10	12
Débiteurs divers	254	120	701	747	2 059	10 051
Titres	489	533	684	979	1 633	4 124
CREANCES SUR L'ETAT	19 708	20 267	21 118	21 567	44 831	32 144
Dépôts au Trésor public	620	849	857	631	621	500
Dépôts aux CCP	1 839	1 528	963	1 179	1 907	1 551
Bons du Trésor en portefeuille	6 825	6 822	8 172	9 073	8 777	0
Bons d'équipement	1	0	0	0	7 314	3 382
Bons d'équipement réescomptés	0	0	0	0	11 700	13 100
Prêts au Trésor public	10 399	11 042	11 102	10 658	14 486	13 586
Autres valeurs d'Etat	25	25	24	26	25	25
CREDITS A L'ECONOMIE	176 839	180 525	191 910	209 304	246 979	325 848
Effets privés en portefeuille	14 393	13 388	17 097	11 495	21 281	54 507
Effets privés réescomptés	18 187	13 428	6 159	14 417	19 176	42 272
Effets échus et impayés	1 409	1 500	313	332	615	860
Découverts et avances garanties	135 297	144 268	160 753	173 240	193 840	216 271
Crédits à l'agriculture s/fonds Etat	3 087	2 330	83	1 277	1 533	2 746
Autres crédits s/fonds Etat	2 951	2 941	3 510	3 815	3 679	3 544
Douteux et litigieux	1 515	2 671	3 995	4 727	6 855	5 648
AUTRES POSTES DE L'ACTIF	46 627	64 137	100 849	128 323	168 336	336 677
Banques et correspondants	15 983	16 773	25 395	21 638	12 045	18 818
Effets à l'encaissement	8 196	6 584	9 261	9 916	12 795	17 058
Coupons et titres à encaisser	4	1	38	50	64	69
Débiteurs par acceptation	1 591	6 272	16 270	31 453	42 464	88 220
Titres	4	4	32	38	48	380
Immeubles et mobiliers	651	711	838	1 031	1 362	2 097
Comptes à amortir	7	5	9	9	7	7
Débiteurs divers	6 536	8 774	16 370	22 516	22 434	62 550
Comptes d'ordres et divers	13 654	25 013	32 635	41 670	77 117	147 477
TOTAL	246 686	271 678	319 445	369 741	472 158	720 969

**TABLEAU B3 (SUITE) : SITUATION DES BANQUES CREATRICES DE MONNAIE
« 1986 – 1991 »**

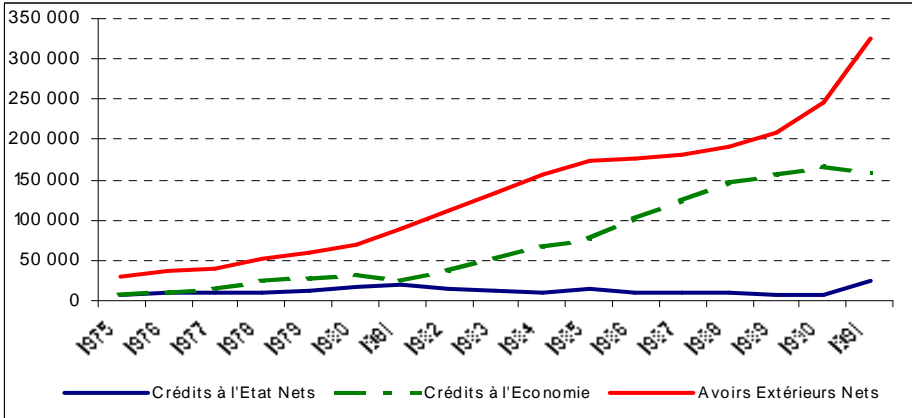
En millions de DA

PASSIF	1986	1987	1988	1989	1990	1991
DEPOTS A VUE	95 936	103 801	115 525	101 893	105 546	133 111
Secteur public	68 214	72 699	80 611	58 274	53 669	72 912
Secteur privé	20 447	24 407	26 989	33 071	36 350	47 453
Créditeurs divers	5 495	6 487	7 592	10 211	15 125	12 412
Autres	1 780	208	334	336	403	335
DEPOTS A TERME	22 199	33 990	40 758	58 134	72 923	90 276
Secteur public	3 550	15 051	17 623	27 185	37 874	43 715
Secteur privé	18 388	18 711	22 897	30 495	34 652	46 277
Autres	261	229	238	455	397	285
ENGAGEMENTS EXTERIEURS	34 743	40 997	55 248	62 075	96 805	167 652
Engagements a court terme	1 425	1 297	1 462	1 592	3 714	9 887
Engagements a moyen et long terme	33 319	39 700	53 786	60 482	93 091	157 765
Emprunts et obligations	2 343	898	1 872	2 643	11 471	21 308
Crédits financiers	19 858	26 282	39 368	44 213	57 727	98 881
Autres crédits	11 118	12 520	12 545	13 626	23 894	37 576
DEPOTS DE L'ETAT	3 853	2 287	1 257	1 288	871	2 462
BAD	3 853	2 287	1 257	1 288	871	2 462
FONDS DE PRETS VERSES PAR L'ETAT	9 595	10 306	11 254	12 814	13 562	11 644
Fonds d'Etat pour l'agriculture	5 370	5 851	37	7 355	7 779	4 142
Autres fonds d'Etat	4 226	4 454	11 217	5 460	5 783	7 502
CREDITS DE LA BCA	22 432	13 501	10 492	30 737	66 325	108 555
Réescompte effets privés	18 187	13 428	6 159	14 417	19 176	42 272
Bons d'équipement réescompté	0	0	0	0	11 700	13 100
Avances de la BCA	4 245	73	4 333	16 320	35 449	53 183
COMPTES DE CAPITAL	12 518	15 432	17 404	19 496	18 640	26 474
Capital ou dotation	4 300	4 300	4 300	4 300	4 300	13 600
Réserves	8 218	11 132	13 104	15 196	14 340	12 874
AUTRES POSTES DU PASSIF	45 411	51 364	67 507	83 304	97 486	180 794
Banques et correspondants	14 506	17 265	23 900	22 368	11 707	18 677
comptes exigibles après encaissement	6 683	5 579	7 065	9 142	10 116	15 285
Engagements par acceptation	1 591	6 272	16 270	31 453	42 464	88 220
Provisions	4 094	3 288	6 047	7 152	12 284	12 291
Comptes d'ordre et divers	13 608	14 692	11 305	10 763	19 837	42 590
Résultat	4 929	4 268	2 918	2 426	1 077	3 731
TOTAL	246 686	271 678	319 445	369 741	472 158	720 969

FIGURE B : Evolution des agrégats monétaires et de leurs contreparties (1975-1991)

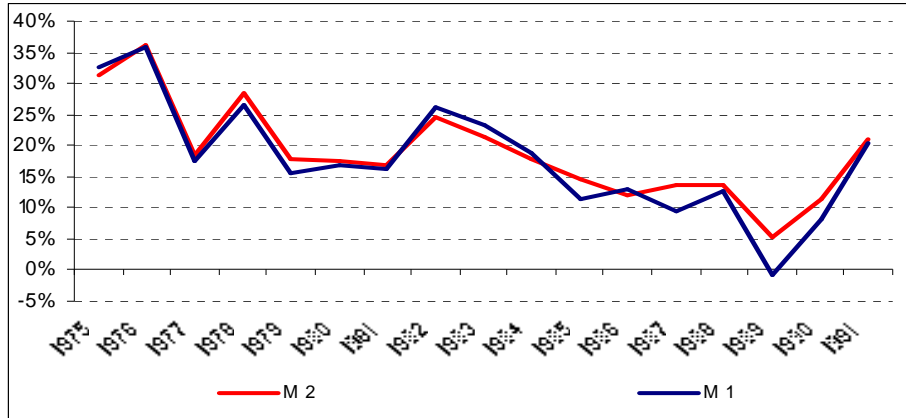


**GRAPHE 1 : Agrégats Monétaires
(Montants annuels en Millions de dinars)**

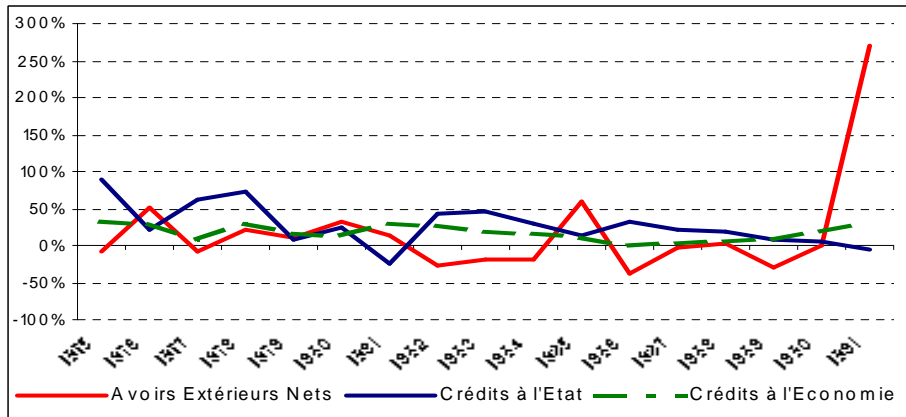


**GRAPHE 2 : Contreparties
(Montants annuels en Millions de dinars)**

FIGURE B : Evolution des agrégats monétaires et de leurs contreparties (1975-1991)



**GRAPHE 3 : Agrégats Monétaires
(Taux de croissance annuels)**



**GRAPHE 4 : Contreparties
(Taux de croissance annuels)**

C - Situation Monétaire
Situation de la Banque d'Algérie
et des Banques de Dépôts

1992 – 2005

TABLEAU C1 : SITUATION MONETAIRE
« 1992 – 1998 »

En millions de DA

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998*
AVOIRS EXTERIEURS (nets)	22 641	19 618	60 399	26 298	133 949	350 309	280 710
Banque d'Algérie	15 815	16 086	50 659	15 579	122 359	342 906	278 689
Banque commerciales	6 826	3 532	9 739	10 719	11 590	7 403	2 021
CREDITS INTERIEURS	639 244	748 084	774 380	967 231	1 057 391	1 164 930	1 629 362
CREDITS A L'ETAT (nets)	226 933	527 835	468 537	401 587	280 548	423 650	723 181
Banque d'Algérie	160 449	270 855	246 325	231 908	172 464	155 745	99 271
Banques commerciales	22 458	210 320	165 817	111 114	43 897	188 789	535 528
Autres crédits	44 027	46 661	56 395	58 564	64 187	79 116	88 382
CREDITS A L'ECONOMIE	412 310	220 249	305 843	565 644	776 843	741 281	906 181
Banque d'Algérie	41	42	36	28	28	78	323
Banques commerciales	412 269	220 207	305 808	565 616	776 814	741 203	905 857
MASSE MONETAIRE « M2 »	515 902	627 427	723 514	799 562	915 058	1 081 518	1 592 461
Monnaie « M1 »	369 719	446 905	475 834	519 107	589 100	671 570	826 372
Circulation fiduciaire H/BA	184 851	211 311	222 986	249 767	290 884	337 621	390 420
Dépôts a vue	140 841	188 933	196 452	210 775	234 029	254 833	347 570
Dépôts auprès du Trésor	4 197	5 678	7 894	4 824	6 224	7 434	7 330
Dépôts auprès des CCP	39 830	40 983	48 501	53 740	57 964	71 434	81 052
Quasi-monnaie	146 183	180 522	247 680	280 455	325 958	409 948	766 090
FONDS DE PRETS DE L'ETAT	14 003	13 186	13 607	13 789	12 302	12 901	15 157
ENGAGEMENTS EXTERIEURS à M & L TERME	145 695	112 516	145 021	120 877	96 508	55 297	38 998
CONTREPARTIE ALLOCATIONS DTS	4 040	4 262	4 262	9 977	10 393	10 139	10 932
AUTRES POSTES (net)	-17 755	10 311	-51 625	49 324	157 079	355 385	252 524

* y compris la Caisse d'Epargne devenue Banque à partir de 1998

TABLEAU C1 (SUITE) : SITUATION MONETAIRE
« 1999 – 2005 »

En millions de DA

	1999	2000**	2001	2002	2003***	2004	2005
AVOIRS EXTERIEURS (nets)	169 618	775 948	1 310 746	1 755 696	2 342 663	3 119 174	4 179 390
Banque d'Algérie	172 596	774 294	1 313 568	1 742 732	2 325 946	3 109 076	4 151 463
Banque commerciales	-2 979	1 654	-2 822	12 964	16 716	10 098	27 927
CREDITS INTERIEURS	1 998 632	1 671 214	1 648 171	1 845 489	1 803 572	1 514 434	839 042
CREDITS A L'ETAT (nets)	847 899	677 477	569 723	578 690	423 406	-20 596	-939 242
Banque d'Algérie	159 022	-156 413	-276 292	-304 773	-464 106	-915 800	-1 986 499
Banques commerciales	592 065	737 734	739 582	773 978	757 377	736 887	765 903
Autres crédits	96 812	96 156	106 433	109 485	130 135	158 318	281 353
CREDITS A L'ECONOMIE	1 150 733	993 737	1 078 448	1 266 799	1 380 166	1 535 029	1 778 284
Banque d'Algérie	591	684	749	756	693	641	838
Banques commerciales	1 150 143	993 053	1 077 699	1 266 042	1 379 473	1 534 389	1 777 446
MASSE MONETAIRE « M2 »	1 789 350	2 022 534	2 473 516	2 901 532	3 354 422	3 738 037	4 146 906
Monnaie « M1 »	905 183	1 048 184	1 238 510	1 416 341	1 630 380	2 160 581	2 422 734
Circulation fiduciaire H/BA	439 995	484 527	577 150	664 688	781 339	874 347	921 017
Dépôts a vue	368 375	467 502	554 927	642 168	718 905	1 127 916	1 220 364
Dépôts auprès du Trésor	9 384	7 066	9 435	8 843	12 945	37 984	131 223
Dépôts auprès des CCP	87 428	89 090	96 998	100 642	117 190	120 333	150 131
Quasi-monnaie	884 167	974 350	1 235 006	1 485 191	1 724 043	1 577 456	1 724 172
FONDS DE PRETS DE L'ETAT	14 461	22 332	12 749	36 240	59 708	49 043	54 520
ENGAGEMENTS EXTERIEURS à M & L TERME	39 459	27 613	24 500	36 618	41 887	49 630	20 592
CONTREPARTIE ALLOCATIONS DTS	12 224	12 628	12 581	13 943	13 880	14 507	13 492
AUTRES POSTES (nets)	312 756	362 054	435 571	612 853	676 337	782 391	782 922

** y compris la Mutuelle Agricole devenue Banque à partir de 2000

*** hors deux banques en liquidation

TABLEAU C2 : SITUATION DE LA BANQUE D'ALGERIE
« 1992 - 1998 »

En millions de DA

ACTIF	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
AVOIRS EXTERIEURS	36 659	38 633	120 340	111 639	252 807	484 964	423 391
Position de réserve FMI	0	0	0	1	1	1	1
Encaisse or	965	965	965	965	965	965	965
Or non conforme à la norme internationale	154	155	155	134	62	137	137
Investissement temporaire sous forme d'or	15	10	10	11	26	27	27
Accords de paiements internationaux	273	277	58	183	342	542	503
DTS	24	162	981	60	281	43	92
Avoirs à l'étranger	35 228	37 064	118 170	110 285	251 131	483 251	421 667
dont devises	34 302	36 032	116 130	106 162	245 697	483 222	421 654
CREANCES SUR L'ETAT	162 756	273 799	255 572	241 703	176 873	177 672	174 590
Avances à long terme au Trésor	94 766	94 766	94 766	94 766	94 766	164 377	158 377
Avances au Trésor en cpte courant	58 911	166 609	154 259	140 662	73 611	0	0
Dépôts aux CCP	8 823	12 225	6 300	4 882	7 778	12 192	7 156
Transfert pour le compte de l'Etat	255	199	247	1 393	718	1 102	9 057
CREANCES SUR LES BCM	78 307	29 390	50 446	190 288	259 125	219 063	226 252
Réescmppte d'effets publics	13 576	7 388	14 018	36 221	43 473	57 800	61 000
Réescmppte d'effets privés	50 015	22 002	18 403	42 429	88 475	107 020	62 095
Réescmppte secteur public	50 015	22 002	18 403	41 431	79 378	106 726	62 095
Réescmppte secteur privé	0	0	0	998	9 097	294	0
Pensions d'effets publics sur M/M	0	0	0	1 700	4 000	0	0
Pensions d'effets privés sur M/ M	5 000	0	5 918	64 758	117 661	46 000	62 926
Solde débiteurs des comptes courants	9 716	0	12 107	45 180	5 516	8 243	40 231
AUTRES CREANCES	41	42	36	28	103	378	623
Titres entreprises acquis sur marché	0	0	0	0	75	300	300
Prêts accordés au personnel	41	42	36	28	28	78	323
CREANCES SUR LES AIB	0	0	0	0	0	0	0
Réescmppte	0	0	0	0	0	0	0
Solde débiteurs des comptes courants	0	0	0	0	0	0	0
AUTRES POSTES DE L'ACTIF	79 828	85 255	223 145	313 850	319 720	202 770	196 245
Comptes de recouvrements	1 549	1 634	2 584	4 558	4 063	6 326	5 674
Immobilisations	949	1 088	2 139	2 751	2 791	3 753	3 892
souscriptions FMI	28 643	30 298	57 256	70 919	73 877	72 068	77 704
souscriptions BIRD AID	28	31	49	67	72	74	77
Autres souscriptions	2 203	3 176	5 636	7 222	7 618	7 612	8 075
Comptes de régularisation	46 099	48 513	154 540	227 156	229 672	111 155	99 138
Divers	358	514	941	1 177	1 628	1 782	1 685
TOTAL	357 590	427 118	649 539	857 508	1 008 630	1 084 846	1 021 102

TABLEAU C2 : SITUATION DE LA BANQUE D'ALGERIE
« 1992-1998 »

En millions de DA

PASSIF	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
BASE MONETAIRE	196 279	250 407	237 222	255 172	305 906	356 634	403 472
Billets et monnaies en circulation	185 407	212 026	224 353	252 317	293 510	341 682	396 424
Dépôts des BCM à la BA	3 357	34 964	3 053	1 676	11 507	10 560	3 466
Dépôts des autres instit bancaires	7 515	3 417	9 816	1 179	890	4 392	3 582
ENGAGEMENTS EXTERIEURS	20 843	22 547	69 680	96 060	130 448	142 058	144 702
Emprunts à court terme	2 715	11 019	19 104	18 234	15 862	23 931	23 305
Accords de paiements internat	18	172	874	728	463	258	44
Recours au crédit FMI	18 111	11 356	49 703	77 098	114 123	117 869	121 353
DEPOTS DE L'ETAT	2 306	2 943	9 248	9 796	4 409	21 927	75 319
Trésor public (cpte courant)	0	0	0	0	0	13 306	68 110
Ministères	101	43	199	102	70	44	64
Provisions p/exécution de transfert	1 942	1 686	5 172	6 162	2 539	1 716	4 796
Dépôts de la BAD	264	1 214	3 876	3 532	1 799	6 862	2 350
AUTRES DEPOTS	1 447	1 530	1 620	500	703	14 050	1 192
autres	1 447	1 530	1 620	500	703	14 050	1 192
AUTRES POSTES DU PASSIF	136 715	149 690	331 769	495 980	567 163	550 178	396 415
Capital	40	40	40	40	40	40	40
Réserves statutaires	80	80	80	80	80	80	80
Autres réserves	766	766	766	766	766	766	766
Provisions	8 014	3 796	3 796	3 720	0	0	15 000
Dotations DTS	4 040	4 262	4 262	9 977	10 393	10 139	10 932
Dépôts FMI	28 643	30 298	57 256	70 918	73 877	72 068	77 704
Comptes de régularisation	6 060	9 641	118 858	200 582	271 678	232 455	16 079
Divers	89 073	100 807	146 710	209 897	210 329	243 630	275 815
TOTAL	357 590	427 118	649 539	857 508	1 008 630	1 084 846	1 021 102

TABLEAU C2 (SUITE) : SITUATION DE LA BANQUE D'ALGERIE
« 1999 - 2005 »

En millions de DA

ACTIF	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
AVOIRS EXTERIEURS	329 787	919 371	1 445 866	1 868 532	2 419 663	3 173 196	4 171 819
Position de réserve au FMI	8 085	8 352	8 320	9 221	9 180	9 595	8 923
Encaisse or	965	965	965	965	965	965	965
Or non conforme à la norme internationale	137	137	137	137	137	138	142
Investissement temporaire sous forme d'or	27	27	27	27	27	27	27
Accords de paiements internationaux	1 351	698	716	780	805	1 374	1 714
Avoirs en DTS	131	230	894	1 103	4 120	91	256
Avoirs à l'étranger	319 092	908 963	1 434 807	1 856 299	2 404 429	3 161 006	4 159 792
- dont devises	319 085	908 933	1 434 530	1 856 275	2 402 268	3 156 164	4 149 288
CREANCES SUR L'ETAT	163 482	168 199	144 670	133 773	141 969	122 108	118 126
Avances long terme au Trésor	152 377	146 377	139 077	131 777	124 477	117 177	109 409
Avances au Trésor en compte courant	0	0	0	0	0	0	0
Dépôts aux CCP	3 842	2 706	2 880	1 223	17 492	2 925	5 712
Transferts pour le compte de l'Etat	7 263	19 116	2 713	772	0	2 007	3 005
CREANCES SUR LES BCM	310 802	170 538	0	0	0	0	0
Réescampte d'effets publics	66 000	64 700	0	0	0	0	0
Réescampte d'effets privés	61 939	44 338	0	0	0	0	0
Pensions d'effets publics sur marché monétaire	0	0	0	0	0	0	0
Pensions d'effets privés sur marché monétaire	89 204	61 500	0	0	0	0	0
Soldes débiteurs des comptes courants	93 659	0	0	0	0	0	0
AUTRES CREANCES	891	984	1 049	1 065	1 001	1 000	1 605
Titres des entreprises acquis sur le marché	300	300	300	309	309	360	768
Prêts accordés au personnel	591	684	749	756	693	641	838
CREANCES SUR LES AIB	0	0	0	0	0	0	0
Réescampte	0	0	0	0	0	0	0
Soldes débiteurs des comptes courants	0	0	0	0	0	0	0
AUTRES POSTES DE L'ACTIF	259 722	437 191	265 281	266 060	278 002	238 084	229 176
Compte de recouvrements	6 625	6 951	7 260	6 305	10 375	12 718	11 153
Immobilisations	3 883	4 017	3 959	4 319	4 930	6 905	7 424
Souscriptions au FMI	111 145	114 815	114 387	126 770	126 203	131 898	122 669
Souscriptions à la BIRD , AID	88	96	99	102	93	93	94
Autres souscriptions	9 120	9 605	9 706	10 435	14 592	15 090	16 045
Comptes de régularisation	127 136	299 116	127 069	114 953	118 278	67 517	62 917
Divers	1 725	2 591	2 801	3 176	3 531	3 864	8 875
TOTAL	1 064 684	1 696 284	1 856 865	2 269 429	2 840 636	3 534 389	4 520 726

TABLEAU C2 (SUITE) : SITUATION DE LA BANQUE D'ALGERIE
« 1999 - 2005 »

En millions de DA

PASSIF	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
BASE MONETAIRE	449 460	550 233	777 836	846 663	1 152 268	1 160 071	1 163 314
Billets et monnaies en circulation	444 879	491 500	584 473	673 715	787 662	882 465	930 264
Dépôts des BCM à la BA	4 579	56 087	191 634	168 667	361 171	273 046	232 287
Dépôts des autres institutions bancaires	2	2 645	1 729	4 281	3 435	4 559	764
ENGAGEMENTS EXTERIEURS	157 191	145 077	132 298	125 799	93 717	64 120	20 356
Emprunts à court terme	25 173	15 590	14 083	19 690	21 381	17 121	20 075
Accords de paiements internationaux	51	55	70	65	611	314	281
Recourt au crédits du FMI	131 968	129 432	118 144	106 044	71 725	46 684	0
DEPOTS DE L'ETAT	4 460	324 612	420 962	438 546	606 075	1 037 908	2 104 625
Trésor Public (compte courant)	1 393	317 379	414 078	430 607	591 514	1 029 276	2 082 242
Ministères	77	443	485	511	853	1 940	5 285
Provisions pour l'exécution de transferts	1 883	1 820	811	3 328	4 911	1 467	722
Dépôts de la BAD	1 108	4 970	5 588	4 100	8 797	5 225	16 375
AUTRES DEPOTS	2 109	17 576	1 642	5 154	9 621	466	15 380
Dépôts des assurances	1 920	17 387	1 452	4 966	9 618	464	15 378
Autres dépôts	189	190	189	189	2	2	2
AUTRES POSTES DU PASSIF	451 464	658 786	524 128	853 266	978 955	1 271 824	1 217 051
Capital	40	40	40	40	40	40	40
Réserves statutaires	80	80	80	80	80	80	80
Autres réserves	766	766	18 766	33 266	34 666	48 537	73 537
Provisions	7 000	0	0	0	0	0	9 738
Allocation de DTS	12 224	12 628	12 581	13 943	13 880	14 507	13 492
Dépôts du FMI	111 145	114 815	114 387	126 770	126 203	131 898	122 669
Comptes de régularisation	14 637	208 759	19 366	173 813	170 213	287 072	87 892
Divers	305 572	285 698	358 908	505 354	633 873	789 692	909 604
TOTAL	1 064 684	1 696 284	1 856 865	2 269 429	2 840 636	3 534 389	4 520 726

TABLEAU B3 : SITUATION DES BANQUES CREATRICES DE MONNAIE
« 1992 – 1998 »

En millions de DA

ACTIF	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998*
RESERVES	5 848	37 688	6 889	5 415	12 761	18 759	16 447
Encaisse	555	715	1 367	2 549	2 626	4 061	6 004
Dépôts à la Banque d'Algérie	5 293	36 973	5 522	2 865	10 135	14 698	10 443
AVOIRS EXTERIEURS	20 821	16 471	44 877	33 297	32 383	23 108	27 501
Monnaies et matières	645	446	751	431	883	1 579	2 023
Banques et correspondants	9 991	5 463	24 345	9 408	8 441	8 110	8 949
Effets sur l'étranger	5 924	6 321	10 992	14 094	14 067	5 049	7 192
Titres	4 068	4 144	8 707	9 338	8 956	8 358	9 327
Autres créances sur l'étranger	193	98	83	26	36	13	11
CREANCES SUR L'ETAT	28 334	300 514	204 633	155 644	141 428	273 147	591 268
Dépôts au Trésor public	463	1 609	854	1 731	892	1 519	11 542
Dépôts aux CCP	1 483	1 924	3 778	2 015	1 499	4 454	3 740
Bons du Trésor en portefeuille	248	253	203	377	379	1 029	32 049
Bons et obligations en portefeuille	454	277 160	181 290	107 635	83 243	192 279	273 172
Bons et obligations réescomptés	13 576	7 388	14 018	36 221	43 473	57 800	61 000
Prêts au Trésor public	8 732	6 745	1 854	1 829	1 653	1 670	1 723
Autres valeurs d'Etat	25	25	32	1 412	1 918	6 254	6 360
Autres créances sur l'Administration centrale	3 353	5 411	2 606	4 424	8 371	8 142	201 681
CREDITS A L'ECONOMIE	412 269	220 207	305 808	565 616	776 814	741 203	905 857
Créances sur entreprises publiques non financières	282 050	120 034	189 595	419 568	558 332	525 867	674 324
Créances sur le secteur privé	76 004	77 121	96 749	102 473	128 753	108 262	169 123
Créances sur les Administrations locales	4 145	994	1 027	1 129	1 234	37	96
Créances sur les Autres institutions financières	56	57	34	17	20	18	219
Effets privés réescomptés	50 015	22 002	18 403	42 429	88 475	107 020	62 095
AUTRES POSTES DE L'ACTIF	287 183	284 878	489 412	460 686	431 742	432 776	486 670
Autres valeurs en caisse	7	204	430	162	25	15	50
Banques et correspondants	22 933	17 721	20 300	18 392	33 096	37 751	35 528
Effets, cheques, titres à l'encaissement	18 530	16 151	20 660	37 356	31 480	29 389	26 757
Débiteurs par acceptation	75 255	67 132	119 798	14 167	8 094	8 686	6 495
Titres	437	531	517	610	695	2 228	9 301
Immobilisations	2 679	4 319	5 936	8 397	10 057	10 666	13 809
Comptes d'ordre et divers	157 442	167 880	305 597	356 487	290 733	294 315	345 642
Débiteurs divers	9 900	10 939	16 174	25 115	57 563	49 725	49 088
TOTAL	754 455	859 759	1 051 619	1 220 658	1 395 129	1 488 992	2 027 744

* y compris la Caisse d'Épargne

TABLEAU B3 : SITUATION DES BANQUES CREATRICES DE MONNAIE
« 1992 – 1998 »

En millions de DA

PASSIF	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998*
DEPOTS A VUE	140 841	188 933	196 452	210 775	234 029	254 833	347 570
Secteur public	79 931	105 552	96 144	87 489	101 271	114 978	161 541
Secteur privé	49 581	65 968	81 022	96 944	105 241	104 594	144 813
Autres	11 329	17 414	19 287	26 342	27 517	35 261	41 215
DEPOTS A TERME	146 183	180 522	247 680	280 455	325 958	409 948	766 090
Secteur public	61 707	72 259	63 478	65 925	73 926	101 177	131 304
Secteur privé	72 475	94 240	139 474	187 685	216 607	273 306	577 958
Autres	12 001	14 023	44 728	26 845	35 425	35 465	56 827
ENGAGEMENTS EXTERIEURS	159 690	125 455	180 159	143 455	117 301	71 003	64 478
Engagements à court terme	13 995	12 940	35 138	22 578	20 794	15 706	25 480
Engagements à moyen et long terme	145 695	112 516	145 021	120 877	96 508	55 297	38 998
-Emprunts obligataires	22 464	21 789	29 746	33 730	26 665	18 426	15 825
-Crédits financiers	89 501	63 166	88 831	69 663	58 491	28 212	14 011
-Autres crédits	33 730	27 561	26 444	17 484	11 352	8 659	9 162
DEPOTS DE L'ETAT	5 876	90 195	38 816	44 529	97 531	84 359	55 740
Dépôts de l'Administration centrale	3	85 516	36 288	41 884	87 480	81 420	49 531
Dépôts de la BAD	5 873	4 678	2 528	2 645	10 051	2 939	6 209
FONDS DE PRETS VERSES PAR L'ETAT	14 003	13 186	13 607	13 789	12 302	12 901	15 157
CREDITS DE LA BANQUE D'ALGERIE	78 657	29 390	50 686	190 288	259 125	219 063	226 252
Réescompte effets privés	50 015	22 002	18 403	42 429	88 475	107 020	62 095
Réescompte de Bons et d'obligations	13 576	7 388	14 018	36 221	43 473	57 800	61 000
Pensions de la Banque d'Algérie	5 350	0	6 158	66 458	121 661	46 000	62 926
Avances de la Banque d'Algérie	9 716	0	12 107	45 180	5 516	8 243	40 231
COMPTES DE CAPITAL	26 131	35 593	37 584	53 012	53 758	55 871	81 439
Capital ou dotations	13 600	22 600	24 532	39 252	43 052	43 340	61 379
Réserves	12 531	12 993	13 052	13 760	10 706	12 531	20 061
AUTRES POSTES DU PASSIF	183 074	196 485	286 635	284 354	295 124	381 016	471 018
Banques et correspondants	19 336	11 495	12 520	9 189	25 488	7 027	11 325
Comptes exigibles après encaissement	6 266	8 621	10 825	18 878	18 949	21 407	30 527
Engagements par acceptation	75 465	67 132	119 798	14 219	8 094	8 686	6 495
Provisions	16 102	25 815	30 100	46 552	64 742	99 583	198 589
Comptes d'ordre et divers	50 998	56 237	96 017	168 577	140 866	171 425	153 664
Résultat	580	363	1 127	194	884	1 515	427
Obligations à coupons convertibles	8 488	8 514	5 100	1 131	750	30	88
Autres emprunts des institutions financières non bancaires	5 839	18 307	11 146	25 613	35 351	71 342	69 904
TOTAL	754 455	859 759	1 051 619	1 220 658	1 395 129	1 488 992	2 027 744

* y compris la Caisse d'Epargne

TABLEAU B3 (SUITE) : SITUATION DES BANQUES CREATRICES DE MONNAIE
« 1999 – 2005 »

En millions de DA

ACTIF	1999	2000**	2001	2002	2003***	2004	2005
RESERVES	14 117	63 016	198 937	203 874	373 754	280 584	194 324
Encaisse	4 884	6 973	7 323	9 027	6 322	8 118	9 247
Dépôts à la Banque d'Algérie	9 233	56 043	191 614	194 847	367 431	272 467	185 078
AVOIRS EXTERIEURS	27 891	28 315	32 354	49 666	55 509	76 611	91 557
Monnaies et matières	2 458	2 842	7 434	6 023	4 983	4 879	4 470
Banques et correspondants	6 118	7 499	7 216	14 942	9 721	15 538	12 309
Effets sur l'étranger	9 338	7 328	6 651	16 056	21 364	37 255	45 386
Titres	9 936	10 598	10 048	12 615	13 624	14 756	13 758
Autres créances sur l'étranger	40	48	1 005	30	5 818	4 183	15 633
CREANCES SUR L'ETAT	648 725	771 241	766 478	843 906	808 517	803 400	865 029
Dépôts au Trésor public	4 080	3 944	8 377	39 753	6 620	15 221	13 821
Dépôts aux CCP	3 420	4 003	6 571	3 890	3 855	10 600	3 851
Bons du Trésor en portefeuille	36 643	2 388	3 249	41 083	65 033	39 340	133 529
Bons et obligations en portefeuille	277 090	426 113	700 428	659 131	629 748	629 221	501 552
Bons et obligations réescomptes	66 000	64 700	0	0	0	0	0
Prêts au Trésor public	1 866	2 057	3 844	3 209	2 176	2 370	2 684
Autres valeurs d'Etat	9 711	13 138	9 610	25 200	25 200	25 200	39 800
Autres créances sur l'Administration centrale	249 915	254 897	34 398	71 640	75 884	81 447	169 791
CREDITS A L'ECONOMIE	1 150 143	993 053	1 077 699	1 266 042	1 379 473	1 534 389	1 777 446
Créances sur entreprises publiques non financières	873 337	664 141	739 872	715 542	791 365	857 724	895 164
Créances sur le secteur privé	214 526	284 166	337 219	550 208	587 780	674 731	881 615
Créances sur les Administrations locales	116	208	214	293	328	259	101
Créances sur les Autres institutions financières	224	201	393	0	0	1 675	566
Effets privés réescomptes	61 939	44 338	0	0	0	0	0
AUTRES POSTES DE L'ACTIF	562 329	585 983	717 652	960 213	917 193	1 198 001	1 277 067
Autres valeurs en caisse	82	165	488	466	888	97	130
Banques et correspondants	49 360	99 250	163 323	185 668	51 254	40 276	108 831
Effets, chèques, titres à l'encaissement	30 164	39 842	59 337	56 865	60 810	82 801	57 358
Débiteurs par acceptation	6 178	6 595	12 373	17 728	15 169	24 134	2 577
Titres	13 017	13 852	10 705	14 139	23 959	25 698	22 362
Immobilisations	17 207	21 653	25 856	35 386	38 725	40 787	45 421
Comptes d'ordre et divers	398 031	369 445	391 173	625 965	684 552	957 826	996 296
Débiteurs divers	48 290	35 181	54 396	23 995	41 834	26 382	44 091
TOTAL	2 403 205	2 441 607	2 793 121	3 323 702	3 534 446	3 892 985	4 205 423

** y compris la Mutuelle Agricole

*** hors deux banques en liquidation

TABLEAU B3 (SUITE) : SITUATION DES BANQUES CREATRICES DE MONNAIE

« 1999 – 2005 »

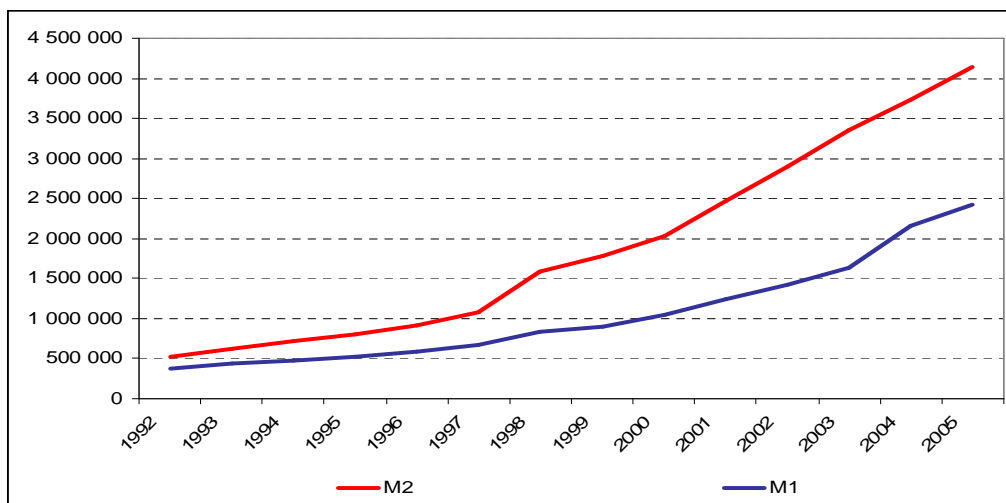
En millions de DA

PASSIF	1999	2000**	2001	2002	2003***	2004	2005
DEPOTS A VUE	368 375	467 502	554 927	642 168	718 905	1 127 916	1 220 364
Secteur public	165 454	187 432	240 463	322 068	387 331	697 423	774 794
Secteur privé	161 509	205 965	260 282	244 450	232 346	273 903	318 318
Autres	41 413	74 106	54 182	75 649	99 228	156 590	127 252
DEPOTS A TERME	884 167	974 350	1 235 006	1 485 191	1 724 043	1 577 456	1 724 172
Secteur public	186 150	179 509	253 475	382 902	513 972	254 102	365 693
Secteur privé	643 545	728 387	901 634	1 001 637	1 102 217	1 189 187	1 221 538
Autres	54 472	66 454	79 896	100 653	107 853	134 167	136 941
ENGAGEMENTS EXTERIEURS	70 329	54 274	59 676	73 320	80 680	116 143	84 222
Engagements à court terme	30 870	26 661	35 176	36 702	38 793	66 513	63 630
Engagements à moyen et long terme	39 459	27 613	24 500	36 618	41 887	49 630	20 592
-Emprunts obligataires	14 102	3 823	2 746	1 552	3 282	4 056	3 727
-Crédits financiers	11 798	6 345	4 558	14 689	16 310	31 720	6 203
-Autres crédits	13 559	17 446	17 196	20 377	22 294	13 855	10 662
DEPOTS DE L'ETAT	56 660	33 507	26 896	69 929	51 140	66 513	99 125
Dépôts de l'Administration centrale	49 486	16 610	16 026	56 978	44 393	60 636	80 986
Dépôts de la BAD	7 174	16 897	10 870	12 950	6 747	5 877	18 139
FONDS DE PRETS VERSES PAR L'ETAT	14 461	22 332	12 749	36 240	59 708	49 043	54 520
CREDITS DE LA BANQUE D'ALGERIE	310 802	170 538	0	0	0	0	0
Réescompté effets privés	61 939	44 338	0	0	0	0	0
Réescompté de Bons et d'obligations	66 000	64 700	0	0	0	0	0
Pensions de la Banque d'Algérie	89 204	61 500	0	0	0	0	0
Avances de la Banque d'Algérie	93 659	0	0	0	0	0	0
COMPTES DE CAPITAL	86 082	103 834	139 820	150 886	159 823	166 112	171 565
Capital ou dotations	65 229	86 621	121 182	130 990	137 777	141 659	151 802
Réserves	20 853	17 213	18 638	19 897	22 046	24 453	19 764
AUTRES POSTES DU PASSIF	612 329	615 270	764 046	865 968	740 147	789 801	851 455
Banques et correspondants	50 198	93 484	140 458	149 754	19 756	27 569	85 106
Comptes exigibles après encaissement	23 774	34 544	32 221	28 110	43 707	42 345	51 482
Engagements par acceptation	6 178	6 595	11 531	16 541	14 177	15 430	6 897
Provisions	256 461	249 495	270 784	289 947	292 704	353 061	388 024
Comptes d'ordre et divers	228 368	194 347	288 015	362 444	350 086	319 497	289 960
Résultat	1 023	3 266	10 248	14 465	16 936	26 308	12 809
Obligations à coupons convertibles	58	51	12	17	16	2 070	10
Autres emprunts des institutions financières non bancaires	46 268	33 488	10 777	4 690	2 764	3 520	17 167
TOTAL	2 403 205	2 441 607	2 793 121	3 323 702	3 534 446	3 892 985	4 205 423

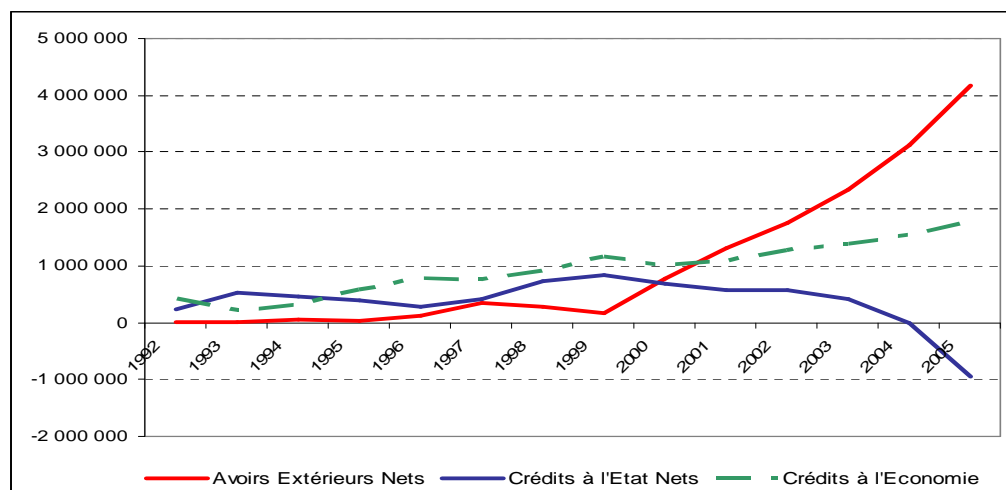
** y compris la Mutuelle Agricole

*** hors deux banques en liquidation

FIGURE B : Evolution des agrégats monétaires et de leurs contreparties (1992-2005)

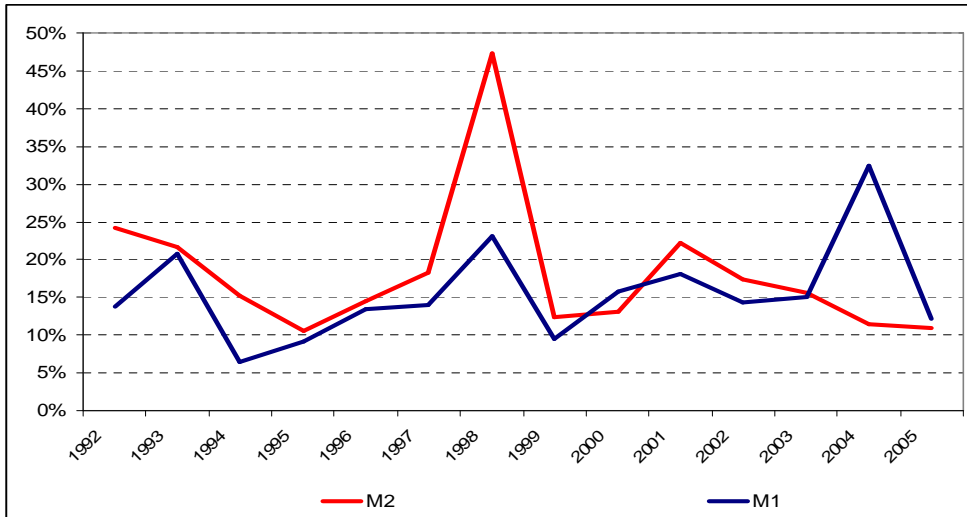


**GRAPHE 1 : Agrégats Monétaires
(Montants annuels en Millions de dinars)**

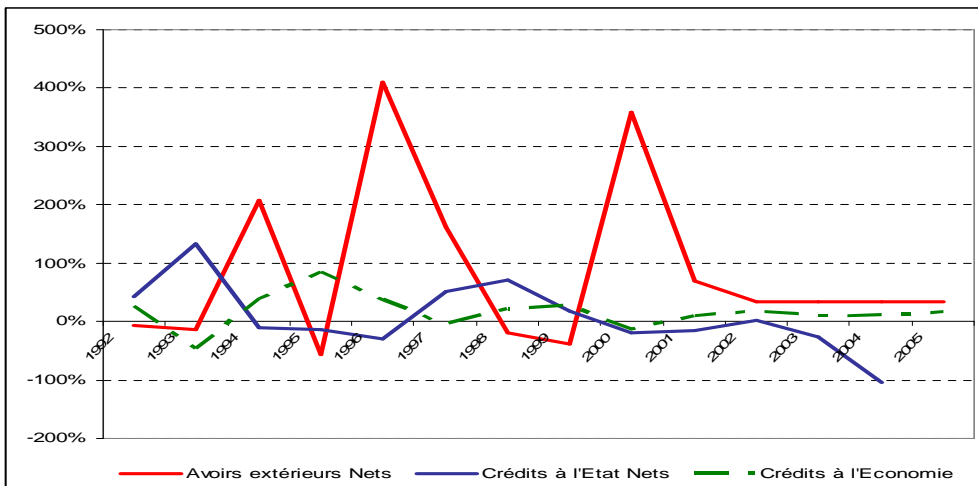


**GRAPHE 2 : Contreparties
(Montants annuels en Millions de dinars)**

FIGURE B : Evolution des agrégats monétaires et de leurs contreparties (1992-2005)



**GRAPHE 3 : Agrégats Monétaires
(Taux de croissance annuels)**



**GRAPHE 4 : Contreparties
(Taux de croissance annuels)**

*III. Méthodologie d'Elaboration
Des Statistiques Monétaires*

La présente note méthodologique comprend quatre principales parties. La première partie traite du cadre des statistiques monétaires; la deuxième donne une série d'indications portant sur l'élaboration des données agrégées de la Banque d'Algérie et des banques créatrices de monnaie; la troisième présente la méthodologie d'élaboration de la situation monétaire; la quatrième traite du plan de mise en œuvre du Manuel des Statistiques Monétaires et Financières "MSMF" norme du Fonds Monétaire International "FMI".

I – LE CADRE DES STATISTIQUES MONÉTAIRES

A – LES STATISTIQUES MONÉTAIRES

Les statistiques monétaires incluent les données de l'ensemble des unités institutionnelles composant le système bancaire algérien. Ces unités englobent la Banque Centrale, les banques et les établissements financiers. La Banque d'Algérie (Banque Centrale), les banques et les établissements financiers sont définis dans l'ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003, relative à la monnaie et au crédit.

Par convention, on intègre dans les statistiques monétaires les dépôts collectés par le Trésor Public et ceux collectés par le Centre des Chèques Postaux "CCP", bien que ces institutions fassent partie, la première de l'Administration centrale et la seconde des entreprises publiques non financières. La contrepartie de ces dépôts est inscrite dans le poste « Créances sur l'Etat » du fait de leur rattachement à l'Administration postale.

Les données comptables des banques font l'objet de déclarations mensuelles à la Banque d'Algérie selon le canevas de déclaration – *modèle 10 Révisé "10R"* – fixé par l'Instruction de la Banque d'Algérie n° 32-91 du 24 Octobre 1991. Ces données sont des encours de fin de mois. Elles sont élaborées sous un quadruple aspect : en termes d'agents économiques, d'instruments financiers, de résidence (incluant les résidents et non résidents) et d'unité de compte (monnaie nationale ou devise).

Les données mensuelles du Trésor Public et du Centre de Chèques Postaux sont transmises à la Banque d'Algérie avec la

même périodicité et suivant un canevas simplifié.

Les situations mensuelles des banques transmises à la Banque d'Algérie sont agrégées pour toutes les unités faisant partie du sous-secteur des banques créatrices de monnaie. L'agrégation consiste à faire la somme des encours pour les unités institutionnelles du secteur ou du sous-secteur au sens de la comptabilité nationale. Les données portant sur les créances et engagements entre les unités composant le même secteur ou sous-secteur ne sont pas consolidées.

Les données comptables mensuelles déclarées par les banques et celles de la Banque d'Algérie sont regroupées en une série de rubriques significatives pour le suivi de la politique monétaire. Ces données regroupées sont déclarées régulièrement au Fonds Monétaire International "FMI".

Les situations agrégées des banques sont consolidées avec celles de la Banque d'Algérie en une série d'agrégats monétaires significatifs. La consolidation consiste à éliminer les relations entre les unités institutionnelles, c'est à dire à éliminer les opérations entre la Banque d'Algérie et les banques créatrices de monnaie.

A l'instar des banques, les établissements financiers déclarent mensuellement leurs situations comptables. Ces données sont agrégées pour l'ensemble des établissements financiers qui sont tous de création récente. Les données agrégées ne font pas encore l'objet de consolidation avec celles des banques et de la Banque d'Algérie (les établissements financiers ne collectent pas de dépôts auprès du public). Toutefois, la

consolidation des situations des banques, de celle de la Banque d'Algérie et des établissements financiers fait ressortir les statistiques financières.

A ce jour, l'agrégat de monnaie le plus significatif est la masse monétaire (M2) qui représente l'agrégat de base de la situation monétaire. Il regroupe la monnaie fiduciaire en circulation en dehors des banques, les dépôts à vue, les dépôts sur livrets et les dépôts à terme en monnaie nationale ou en devises étrangères détenus par les agents non financiers auprès des banques, des CCP et du Trésor.

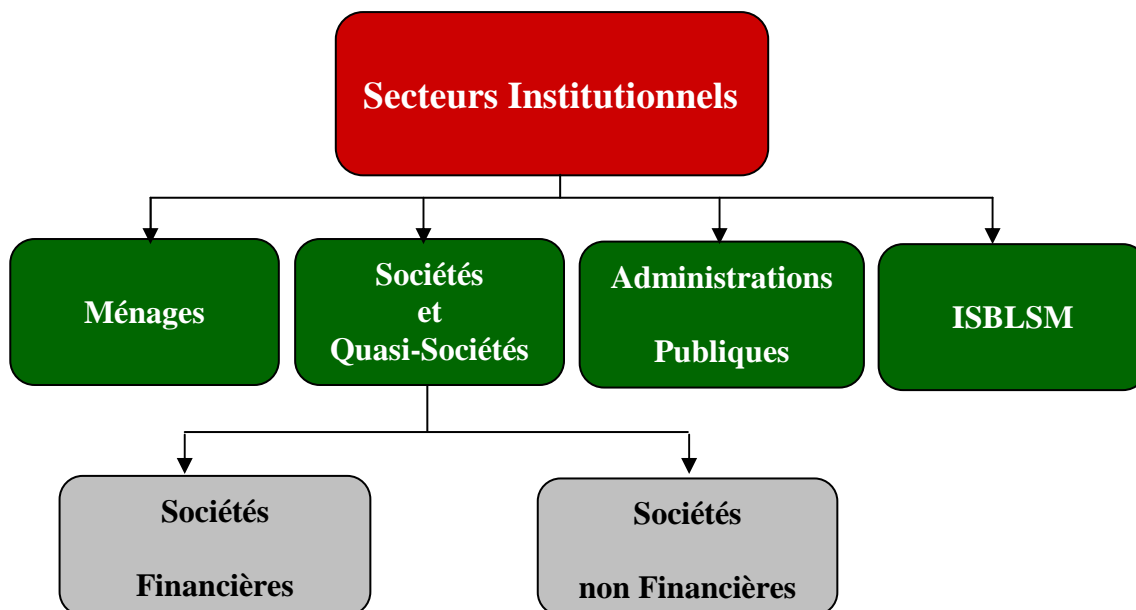
Dans le nouvel Manuel de Statistiques Monétaires et Financières du FMI (2000), cet agrégat M2 est nommé "*Monnaie au Sens Large*".

B - LA SECTORISATION DES UNITES INSTITUTIONNELLES

La sectorisation des unités institutionnelles est effectuée selon les regroupements retenus par le système de comptes nationaux (SCN) édicté par l'ONU en 1993.

Les agents économiques résidents sont repartis en cinq (5) grands secteurs institutionnels qui sont :

- ✚ Les Administrations Publiques;
- ✚ Les Sociétés et Quasi-Sociétés non Financières;
- ✚ Les Sociétés Financières;
- ✚ Les Ménages;
- ✚ Les Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages "*ISBLSM*".



- Banque Centrale;
- Autres Institutions de Dépôts;
- Autres Sociétés Financières.

En ce qui concerne le secteur financier, cette nouvelle classification n'est pas encore utilisée ; elle le sera prochainement. Pour la confection des statistiques monétaires, l'ancienne classification est toujours en vigueur, à savoir, la répartition en quatre sous-secteurs :

- Les Autorités Monétaires (Banque Centrale),
- Les Banques Créatrices de Monnaie " BCM ",
- Les Autres Institutions Bancaires,
- Les Institutions Financières non Bancaires.

C – LES INSTRUMENTS DE PAIEMENT CONSTITUANT L'AGREGAT DE MONNAIE

L'agrégat de monnaie " M2 " se compose des moyens de paiement et des actifs financiers considérés comme proches substituts des moyens de paiement.

Les instruments financiers se répartissent en deux catégories :

- Les instruments financiers les plus liquides sont ceux qui peuvent être échangés à vue et au pair – c'est à dire sans pénalité financière – contre tout autre instrument financier ou contre des biens et services non financiers. Ces instruments financiers constituent les moyens de paiement de l'économie. La monnaie fiduciaire et les dépôts à vue transférables – par chèque, virement ou autres moyens comparables auprès des institutions financières – entrent dans la définition de la monnaie et constituent des moyens de paiement ;

- La deuxième catégorie d'instruments financiers est constituée des proches substituts des moyens de paiement. Les dépôts à terme, les dépôts d'épargne sur livrets des particuliers et les dépôts en devises quel que soit leur terme, bien qu'assortis des prescriptions expresses visant leur transférabilité, constituent, en Algérie, les trois instruments principaux entrant dans cette catégorie. Ils peuvent en pratique être convertis, rapidement et sans coûts de transaction, en moyens de paiement.

D - SCHEMA ANALYTIQUE DES STATISTIQUES MONETAIRES

En tenant en compte la répartition du secteur des institutions financières en quatre sous-secteurs, le schéma analytique des statistiques monétaires suit trois étapes par lesquelles le système financier met des liquidités à la disposition de l'économie.

1) La première étape correspond à l'émission de la monnaie par l'autorité monétaire. Il s'agit des engagements de l'autorité monétaire; ces engagements constituent ce que l'on appelle **la Base monétaire (ou monnaie de base)**.

2) La deuxième étape, reflétée par **la Situation monétaire**, montre comment, à partir de la base monétaire, l'économie se procure ses moyens de paiement. La situation monétaire inclut aussi une autre catégorie d'avoirs financiers, la quasi-monnaie, représentée par les engagements du système monétaire qui ne sont pas directement utilisables comme moyens de paiement, mais qui peuvent être facilement transformés en monnaie par leurs détenteurs, soit immédiatement soit à bref délai, avec une pénalité financière minime ou nulle¹.

3) La troisième étape, reflétée par **la Situation financière**, porte sur un ensemble plus large d'instruments financiers détenus seulement en partie pour les besoins de liquidité. La situation financière donne une indication sur l'ensemble des engagements immédiatement exigibles qui incluent les engagements monétaires et quasi-monétaires de l'ensemble du système financier. Elle englobe les dépôts auprès des institutions financières non monétaires et fournit les indications partielles sur les préférences des agents économiques pour les avoirs financiers moins liquides tels que le portefeuille d'obligations émises par les intermédiaires financiers, les droits sur les réserves techniques des sociétés d'assurances et des caisses de retraite...

Chaque agrégat de liquidité est équilibré par un ensemble de postes de contreparties qui complète la présentation sectorielle type.

Selon le MSMF du FMI (2000), les situations sont à établir pour les sous-secteurs du secteur des sociétés financières et pour l'ensemble du secteur des sociétés financières.

La Situation des Institutions de Dépôts " SID " : avec ses composantes que sont **la Situation de la Banque Centrale (SBC)** et **la Situation des Autres Institutions de Dépôts (SAID)** est au centre des statistiques monétaires et constituent

¹ Dans le nouveau Manuel de Statistiques Monétaires et Financières du FMI, la distinction entre monnaie et quasi-monnaie n'est plus usitée. L'agrégat de monnaie considéré comme le plus significatif " M2 " en Algérie est appelé « Monnaie au sens large ».

un ensemble de données essentiel pour l'analyse macroéconomique.

L'autre composante du cadre des statistiques monétaires est représentée par la Situation des Sociétés Financières (SSF) dont le champ s'étend au-delà des institutions de dépôts.

La Situation des Sociétés Financières "SSF" : est le résultat de la consolidation des données des **Situations des Institutions de Dépôts (SID)** et des **Situations des Autres Sociétés Financières (SASF)** qui représentent des données consolidées sur les sociétés d'assurance et fonds de pension, les autres intermédiaires financiers et les auxiliaires financiers. Cette situation est nécessaire à l'analyse des créances de l'ensemble du secteur des sociétés financières sur tous les autres secteurs de l'économie ainsi que leurs engagements envers ces derniers.

E - L'ENREGISTREMENT DES OPERATIONS BANCAIRES

L'enregistrement des opérations bancaires s'effectue sur la base des droits et obligations. La comptabilité des banques et établissements financiers est une comptabilité d'exercice et non de caisse.

Les données sont recueillies sur une base brute. Dans le cas où une banque a accordé un crédit à un client qui fait partie en même temps de ses déposants, ce crédit n'est pas enregistré sur la base nette, c'est à dire déduction faite de son dépôt. Les avoirs et engagements en devises sont évalués au cours médian entre le cours d'achat et le cours de vente de la devise.

II – LES AGREGATS SIGNIFICATIFS DE LA BANQUE D'ALGERIE ET DES BANQUES CREATRICES DE MONNAIE

A – LES AGREGATS DE LA BANQUE D'ALGERIE

Les données regroupées de la situation comptable de la Banque d'Algérie sont :

À L'ACTIF

a) **Les Avoirs Extérieurs** : comprennent les réserves internationales (en devises et en DTS) détenues par l'Algérie, la position de réserve du

pays auprès du Fonds Monétaire International, les avoirs en or monétaire et les créances sur l'étranger de la Banque d'Algérie, qui ne sont pas considérées comme faisant partie des réserves internationales.

b) **Les Créances sur l'Administration Centrale** : représentent le total des obligations financières de l'Administration centrale envers la Banque d'Algérie. Il s'agit des avances de la Banque d'Algérie à long ou à court terme au Trésor public, des dépôts de la Banque d'Algérie au CCP (qui constituent une des ressources financières du Trésor public) et des montants transférés pour le compte de l'Administration centrale en instance de recouvrement.

c) **Les Créances sur les Banques Créatrices de Monnaie** : représentent le refinancement des banques auprès de la Banque d'Algérie (soit directement : opérations de réescompte ; soit à travers le marché monétaire : Pensions et adjudications, ou encore par le biais des crédits et avances en comptes courants).

d) **Les Autres Créances** : comprennent les avances et crédits accordés au personnel.

AU PASSIF

e) **La Base Monétaire** : qui représente les engagements de la Banque d'Algérie en tant que contrepartie principale du total de ses avoirs (réserves internationales, créances sur l'administration centrale, créances sur les banques créatrices de monnaie). Ces engagements sont constitués de la circulation fiduciaire et des dépôts des banques et établissements financiers détenus dans les comptes tenus sur ses livres.

f) **Les Engagements Extérieurs** : comprennent le total des obligations de la Banque d'Algérie à l'égard des non-résidents, y compris les dépôts des autorités monétaires étrangères et les recours au crédit du FMI. Cette rubrique se déduit des avoirs extérieurs lors de l'élaboration de la situation monétaire.

g) **Les Dépôts de l'Administration Centrale** : représentent les obligations de la Banque d'Algérie à l'égard de l'Administration centrale.

Il s'agit des dépôts du Trésor public et de certains ministères ainsi que des provisions constituées par ces derniers pour les transferts à l'étranger.

h) **Les Autres Postes (Nets)** : regroupent des éléments non enregistrés par ailleurs. Ce sont, notamment, les comptes de fonds propres, déduction faite des immobilisations corporelles.

Par opposition aux immobilisations financières, on distingue les comptes de stocks (stock de matières, produits semi-finis et produits finis de l'Hôtel de Monnaie) ainsi que le solde des comptes de régularisation, le solde entre les créances et les engagements sur les tiers.

B – LES AGREGATS DES BANQUES CREATRICES DE MONNAIE

Les banques, habilitées à recevoir les dépôts du public, sont créatrices de monnaie scripturale en raison des crédits qu'elles accordent aux secteurs non financiers. Leur situation comptable présente les principaux postes qui suivent :

À L'ACTIF

Il s'agit des avoirs et des créances sur l'économie intérieure et sur les non-résidents, à savoir :

a) **Les Réserves** : qui comprennent les billets et pièces en caisse libellées en monnaie nationale ainsi que les dépôts en compte courant, obligatoires et libres, détenus auprès de la Banque d'Algérie.

b) **Les Avoirs Extérieurs** : qui regroupent, notamment les liquidités internationales et d'autres actifs financiers émis par des non-résidents. Sont inclus sous cette rubrique, les dépôts auprès des correspondants, les valeurs mobilières, les effets représentatifs des opérations d'exportation, les prêts et avances consentis aux non-résidents.

c) **Les Créances sur l'Administration Centrale** : comprennent le portefeuille d'obligations financières émises directement par l'Administration centrale et détenues par les banques créatrices de monnaie. Il s'agit, en général, des titres émis par le Trésor public et achetés par les banques ou reçus en représentation des créances des banques sur les

entreprises restructurées, des montants détenus en comptes courants au Trésor public et au Centre de Chèques Postaux et autres prêts et avances consentis à l'Administration centrale.

d) **Les Créances sur le Reste de l'Economie Intérieure** : sont les créances détenues sur tous les autres secteurs ou sous-secteurs autres que la Banque d'Algérie et l'Administration centrale. Ces créances sont ventilées par secteurs débiteurs et non en fonction des types d'instruments. Il s'agit des créances sur les entreprises publiques non financières (entreprises publiques ou à prédominance publique), des créances sur le secteur privé (Entreprises privées et ménages) et des créances sur les institutions financières non monétaires (non collectrices de dépôts). Les créances des banques créatrices de monnaie à l'égard du reste de l'économie intérieure, l'Administration centrale non comprise, sont classées par degré d'exigibilité (crédits à court terme, crédits à moyen et long terme).

AU PASSIF

Il s'agit des engagements à l'égard de l'économie intérieure et à l'égard des non-résidents. Ces engagements sont classés par types d'instruments en tenant compte, en particulier, de leur degré de liquidité, à savoir :

e) **Les Dépôts à Vue** : comprennent les comptes de chèques et les comptes courants de déposants résidents, autres que ceux de l'Administration centrale, ainsi que les sommes en instance d'affectation dans ces comptes (autres sommes dues à la clientèle).

f) **Les Dépôts à Terme** : incluent les comptes d'épargne sur livrets et les dépôts à échéance fixe effectués auprès des banques par des résidents. Par convention l'ensemble des comptes à vue et à terme en devises des résidents sont inclus dans cette catégorie.

g) **Les Engagements Extérieurs** : comprennent toutes les obligations financières contractées par les banques créatrices de monnaie à l'égard des non-résidents, quelle que soit l'unité monétaire en laquelle elles sont libellées ou payables.

h) **Les Dépôts de l'Administration Centrale** : comprennent les fonds placés par l'Administration Centrale auprès des banques. En général, les unités de l'Administration Centrale ont pour obligation de détenir leurs fonds auprès du Trésor public. Auprès des banques, elles détiennent uniquement des montants destinés pour les transferts à l'étranger. Par contre, sont incluses sous cette rubrique, les avances du Trésor public pour l'augmentation du capital des banques ou pour les rachats de créances non performantes.

i) **Les Crédits de la Banque d'Algérie** : représentent les montants obtenus par les banques auprès de la Banque d'Algérie dans le cadre des opérations de refinancement. Ces montants apparaissent aussi à l'actif de la situation de la Banque d'Algérie.

j) **Les Autres Postes (net)** : comprennent les comptes de fonds propres, nets des immobilisations corporelles et non corporelles, et autres postes non classés ailleurs (emprunts extérieurs à moyen et long terme, fonds de prêt de l'Etat, solde des comptes de régularisation, solde entre les créances et les engagements sur les tiers, ...).

III - LA SITUATION MONETAIRE

A – LA NATURE DU DOCUMENT

La *Situation Monétaire* est élaborée mensuellement. Elle inclut un ensemble de données portant sur la masse monétaire " M2 " et ses contreparties. C'est un document monétaire de base en Algérie.

La Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance (CNEP) a été transformée en banque en 1997. Ses situations comptables mensuelles ont été présentées séparément au cours des années 1999, 2000 et 2001 ; elles sont désormais intégrées dans la situation monétaire.

La situation monétaire constitue un document important à plusieurs titres :

1) La situation monétaire traduit la relation financière entre les données des institutions financières qui fournissent les moyens de paiement et l'ensemble des autres agents économiques. Elle permet d'étudier la relation

entre la variation de la monnaie et la variation des autres engagements et avoirs du système monétaire. On retrouve à ce niveau la notion de multiplicateur monétaire, qui est le lien entre la base monétaire et la masse monétaire (quantité de monnaie définie plus haut).

2) La situation monétaire est le document de base pour étudier la demande de monnaie et notamment les préférences des agents économiques pour la liquidité.

Elle présente les engagements du système monétaire (monnaie + quasi-monnaie) comme un ensemble de données relatives aux créances sur les émetteurs de monnaie détenue par le reste de l'économie.

3) La situation monétaire fournit aussi les données, bien que partielles, pour l'analyse du financement intersectoriel effectué par l'intermédiaire de services relevant des institutions monétaires. Ces données sont considérées comme partielles pour trois raisons :

✓ Les prêts peuvent être consentis ou des emprunts peuvent être contractés par d'autres secteurs économiques sans l'intermédiation des institutions monétaires (crédits inter-entreprises, crédits accordés par les établissements financiers et souscription sur le marché financier) ;

✓ Les prêts sont classés selon le débiteur final c'est-à-dire que la situation monétaire donne des informations sur celui qui est engagé à l'égard du créancier alors qu'en matière de financements intersectoriels, la préoccupation est portée davantage sur celui qui a financé le débiteur. Il n'y a pas nécessairement correspondance du fait des opérations portant sur les instruments financiers négociables qui font intervenir des tiers ;

✓ La situation monétaire est présentée sous forme de soldes d'avoirs et engagements non réglés et dont les postes financiers sont ajustés périodiquement, ce qui peut être préjudiciable à l'analyse du financement sectoriel.

Malgré ces inconvénients, la situation monétaire est la seule source d'information à ce jour sur le financement sectoriel.

B - LES ELEMENTS CONSTITUTIFS DE LA SITUATION MONETAIRE

La situation monétaire intègre les données de la Banque d'Algérie, des banques créatrices de monnaie et les dépôts à vue des CCP et du Trésor. La situation monétaire présente les engagements du système monétaire comme un ensemble de données relatives aux créances sur les émetteurs de monnaie détenues par le reste de l'économie intérieure (masse monétaire). Ces engagements sont regroupés en deux agrégats. Le premier, la *Monnaie*, est la somme de la circulation fiduciaire hors banques et des dépôts à vue, le second, la *Quasi-Monnaie* correspond aux dépôts à terme, d'épargne ou en devises.

Les **autres postes (nets)** représentent la somme des autres postes nets des banques créatrices de monnaie et de la Banque d'Algérie.

Les contreparties de la masse monétaire sont les suivantes :

a) *Les Avoirs Extérieurs (nets)* : qui représentent la somme des avoirs extérieurs de la Banque d'Algérie et des avoirs extérieurs des banques créatrices de monnaie diminués des engagements extérieurs à court terme portés dans les situations mensuelles de la Banque d'Algérie et celles des banques créatrices de monnaie.

b) *Les Créances Nettes sur l'Administration Centrale* : qui sont celles de la Banque d'Algérie et des banques créatrices de monnaie diminués des dépôts de l'Administration centrale à la Banque d'Algérie et auprès des banques créatrices de monnaie. En effet, les avoirs de type monétaire détenus par l'Administration centrale ne sont pas inclus dans les agrégats de monnaie.

c) *Les Crédits à l'Economie* : qui sont représentés par la somme des créances des banques créatrices de monnaie et de la Banque centrale sur le reste de l'économie intérieure.

La situation monétaire ne présente pas les données relatives aux relations entre la Banque d'Algérie et les banques créatrices de monnaie. En effet, celles-ci s'annulent lors de la consolidation. Toutefois, les différences éventuelles entre les montants comptabilisés par

la Banque d'Algérie et ceux comptabilisés par les banques créatrices de monnaie sont intégrées dans les autres postes (net) de la situation monétaire.

IV - PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU NOUVEAU MANUEL

Depuis 1992, la Banque d'Algérie élabore les statistiques monétaires selon les recommandations du « Guide des Statistiques Monétaires et Bancaires » publié dans Statistiques Financières Internationales (SFI/FMI/1987).

Le Fonds Monétaire International a publié en 2000 « le Manuel de Statistiques Monétaires et Financières "MSMF" ». C'est le plus récent des recueils de directives internationales sur la méthodologie des statistiques monétaires et financières. Les concepts et principes qui y sont énoncés concordent avec le Système de Comptabilité Nationale de l'ONU (1993).

La Banque d'Algérie se prépare activement à effectuer la transition vers la méthodologie proposée dans le Manuel de statistiques monétaires et financières. Les principaux changements portent sur le classement des actifs financiers ainsi que la sectorisation des unités institutionnelles en incluant les institutions financières (Compagnies d'assurances et Caisse de retraite) lesquelles ne sont pas incluses actuellement dans les statistiques monétaires établies par la Banque d'Algérie, permettant ainsi l'élaboration des statistiques financières.

Par ailleurs, l'une des autres préoccupations de la Banque d'Algérie est l'élaboration des statistiques monétaires et financières en flux et ce, en mettant en relief l'ensemble des opérations, des réévaluations ou des autres changements de volume affectant les situations de l'ensemble des secteurs institutionnels.

IV. Les Statistiques de la Balance des Paiements

1992 - 2005

STATISTIQUES DE LA BALANCE DES PAIEMENTS DE L'ALGERIE
« 1992 – 1998 »

<i>(En Milliards de Dollars)</i>	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Solde extérieur courant	1,30	0,80	-1,84	-2,24	1,25	3,45	-0,91
Balance commerciale	3,21	2,42	-0,26	0,16	4,13	5,69	1,51
Exportations, f.o.b.	11,51	10,41	8,89	10,26	13,22	13,82	10,14
Hydrocarbures	10,98	9,88	8,61	9,73	12,65	13,18	9,77
Autres	0,53	0,53	0,28	0,53	0,57	0,64	0,37
Importations, (f.o.b)	-8,30	-7,99	-9,15	-10,10	-9,09	-8,13	-8,63
Services, hors revenus des facteurs, nets	-1,14	-1,01	-1,24	-1,33	-1,40	-1,08	-1,48
Crédits	0,62	0,60	0,69	0,68	0,75	1,07	0,74
Débits	-1,76	-1,61	-1,93	-2,01	-2,15	-2,15	-2,22
Revenu des facteurs, net	-2,16	-1,75	-1,74	-2,19	-2,35	-2,22	-2,00
Crédits	0,11	0,15	0,10	0,12	0,21	0,26	0,37
Débits	-2,27	-1,90	-1,84	-2,31	-2,56	-2,48	-2,37
Paiement des intérêts	-2,27	-1,90	-1,84	-2,31	-2,24	-2,11	-1,95
Autres.			0,00	0,00	-0,32	-0,37	-0,42
Transfert, net	1,39	1,14	1,40	1,12	0,88	1,06	1,06
Solde du compte de capital	-1,07	-0,81	-2,54	-4,09	-3,34	-2,29	-0,83
Investissements directs, nets	0,03	0,00	0,00	0,00	0,27	0,26	0,50
Capitaux officiels, nets	0,08	-0,33	-2,48	-3,89	-3,40	-2,51	-1,33
Tirages	6,91	6,52	4,64	3,22	1,82	1,69	1,83
Amortissement	-6,83	-6,85	-7,12	-7,11	-5,22	-4,20	-3,16
Crédits à court terme et erreurs et omissions (nets)	-1,18	-0,48	-0,06	-0,20	-0,21	-0,04	0,00
Solde global	0,23	-0,01	-4,38	-6,32	-2,09	1,16	-1,74
Financement	-0,23	0,01	4,38	6,31	2,09	-1,16	1,73
Augmentation des réserves brutes (-)	0,10	0,00	-1,14	0,53	-2,24	-3,96	1,20
Rachat au FMI	-0,16	-0,30	-0,20	-0,26	-0,14	-0,35	-0,45
Augmentation d'autres engagements de la Banque d'Algérie (+)	0,00	0,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Augmentation des arriérés (+)	-0,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement exceptionnel	0,00	0,00	5,72	6,04	4,47	3,15	0,99
Rééchelonnement	0,00	0,00	4,49	4,94	3,53	2,22	0,52
Aide Mult. Balance des paiements	0,00	0,00	0,38	0,63	0,20	0,34	0,13
Achats au FMI	0,00	0,00	0,85	0,47	0,74	0,59	0,34
Pour Mémoire :							
Réserve brutes (or non compris)	1,50	1,50	2,60	2,10	4,20	8,05	6,84
En mois d'importations (des biens et des services non facteurs)	1,79	1,88	2,82	2,08	4,48	9,39	7,56
Valeur unitaire des export du pétrole brut (dollar U.S/b)	20,05	17,80	16,30	17,60	21,70	19,49	12,94

STATISTIQUES DE LA BALANCE DES PAIEMENTS DE L'ALGERIE
« 1999 – 2004 »

<i>(En Milliards de Dollars)</i>	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Solde extérieur courant	0,02	8,93	7,06	4,37	8,84	11,12	21,72
Balance commerciale	3,36	12,30	9,61	6,70	11,14	14,27	26,81
Exportations, f.o.b.	12,32	21,65	19,09	18,71	24,47	32,22	46,38
Hydrocarbures	11,91	21,06	18,53	18,11	23,99	31,55	45,59
Autres	0,41	0,59	0,56	0,61	0,47	0,67	0,79
Importations, (f.o.b)	-8,96	-9,35	-9,48	-12,01	-13,32	-17,95	-19,57
Services, hors revenus des facteurs, nets	-1,84	-1,45	-1,53	-1,18	-1,35	-2,01	-2,16
Crédits	0,72	0,91	0,91	1,30	1,57	1,85	2,46
Débits	-2,56	-2,36	-2,44	-2,48	-2,92	-3,86	-4,62
Revenu des facteurs, net	-2,29	-2,71	-1,69	-2,23	-2,70	-3,60	-4,92
Crédits	0,22	0,38	0,85	0,68	0,76	0,99	1,44
Débits	-2,51	-3,09	-2,54	-2,91	-3,46	-4,59	-6,36
Paiement des intérêts	-1,85	-1,93	-1,52	-1,31	-1,18	-1,29	-1,01
Autres.	-0,66	-1,16	-1,02	-1,60	-2,28	-3,30	-5,35
Transfert, net	0,79	0,79	0,67	1,07	1,75	2,46	1,99
Solde du compte de capital	-2,40	-1,36	-0,87	-0,71	-1,37	-1,87	-4,78
Investissements directs, nets	0,46	0,42	1,18	0,97	0,62	0,62	1,02
Capitaux officiels, nets	-1,97	-1,96	-1,99	-1,32	-1,38	-2,23	-2,97
Tirages	1,08	0,80	0,91	1,60	1,65	2,12	1,41
Amortissement	-3,04	-2,76	-2,90	-2,92	-3,03	-4,35	-4,38
Crédits à court terme et erreurs et omissions (nets)	-0,89	0,18	-0,06	-0,36	-0,61	-0,26	-2,83
Solde global	-2,38	7,57	6,19	3,66	7,47	9,25	16,94
Financement	2,38	-7,57	-6,19	-3,66	-7,47	-9,25	-16,94
Augmentation des réserves brutes (-)	2,40	-7,51	-6,05	-3,40	-7,03	-8,88	-16,31
Rachat au FMI	-0,36	-0,10	-0,14	-0,30	-0,44	-0,37	-0,63
Augmentation d'autres engagements de la Banque d'Algérie (+)	-0,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Augmentation des arriérés (+)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement exceptionnel	0,39	0,04	0,00	0,04	0,00	0,00	0,00
Rééchelonnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Aide Mult. Balance des paiements	0,08	0,04	0,00	0,04	0,00	0,00	0,00
Achats au FMI	0,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Pour Mémoire :							
Réserve brutes (or non compris)	4,40	11,90	17,96	23,11	32,94	43,11	56,18
En mois d'importations (des biens et des services non facteurs)	4,58	12,19	18,08	19,14	24,34	23,72	27,87
Valeur unitaire des export du pétrole brut (dollar U.S/b)	17,91	28,50	24,85	25,24	29,03	38,66	54,64

V. Méthodologie d'Elaboration
Des Statistiques de la Balance des paiements

Cette note méthodologique sur l'élaboration des statistiques de la balance de paiements met en relief les différents concepts de la balance de paiements, le processus de son élaboration en Algérie ainsi que la définition de la position extérieure globale d'un pays.

I. LA BALANCE DE PAIEMENTS ET SES CONCEPTS

La balance de paiements est un état statistique qui reprend selon une présentation systématique et pour une période donnée, l'ensemble des transactions économiques d'une économie avec le reste du monde.

Une économie est composée d'entités : **les résidents**, qui ont des relations économiques, plus ou moins importantes, avec des entités d'autres économies qui sont des **non résidents**.

Les relations économiques comprennent:

- ❖ Les transactions sur les biens, services et revenus;
- ❖ Les transactions sur les avoirs et engagements financiers;

- ❖ Les transferts de ressources réelles ou financières d'un agent économique à un autre, sans contrepartie.

Un résident est défini comme une personne physique ou morale, algérienne ou étrangère mais dont la résidence principale et/ou l'activité économique principale est exercée en Algérie. Cette activité peut avoir n'importe quelle forme juridique (succursale, filiale, agence, bureau, ...).

Un non résident est défini comme une personne physique ou morale de nationalité algérienne ou étrangère mais dont la résidence et/ ou le centre d'activité se situe à l'étranger.

La présentation systématique de la balance, doit répondre au système d'enregistrement à partie double. Cette convention obéit au principe suivant :

Inscription au Crédit	Inscription au Débit
<i>Exportation de biens et services</i>	<i>Importation de biens et services</i>
<i>Revenus à recevoir</i>	<i>Revenus à verser</i>
<i>Compensation de ressources réelles ou financières reçues sans contreparties (transferts)</i>	<i>Compensation de ressources réelles ou financières fournies sans contreparties (transferts)</i>
<i>Augmentation des engagements</i>	<i>Augmentation des actifs financiers</i>
<i>Diminution des actifs financiers</i>	<i>Diminution des engagements</i>

Les opérations libellées en monnaie nationale font varier les engagements vis à vis de l'extérieur. Les opérations en devises étrangères font varier les avoirs vis-à-vis de l'extérieur.

Les avoirs réels ou financiers portés au crédit dénotent une baisse et au débit, une hausse. Pour les engagements, la règle est inversée.

II - BALANCE DE PAIEMENTS EN ALGERIE

COLLECTE DE DONNEES

La balance des paiements en Algérie est établie à partir des règlements entre l'Algérie et le reste du monde. Il s'agit des données collectées auprès de l'ensemble des Intermédiaires Agréés et de la Banque d'Algérie sur la base de pièces comptables et de formules justificatives.

Par le biais du réseau informatique, la Direction de la Balance de Paiements reçoit de la Banque d'Algérie - Direction de la Gestion des Avoirs et des Opérations Extérieures (DGAOE), des états ventilés d'achats/ventes des devises des intermédiaires agréés qui lui permettent de vérifier les déclarations des banques.

Les intermédiaires agréés, conformément aux orientations contenues dans l'instruction N° 824, transmettent la totalité des déclarations en transferts et rapatriements exécutées pour le compte de leurs clientèles, détaillées par bénéficiaire, par pays et par nature d'opérations (voir référence, textes réglementaires en annexes).

L'enregistrement des opérations par transaction ne concerne, à ce jour, que la balance commerciale. Le transfert effectif des marchandises est recensé par la Direction Générale des Douanes au moment de passage à la frontière. Ainsi, le principe chronologique est respecté car il doit correspondre, pour les biens, au transfert de titres de propriété. L'information parvient à la Direction de la Balance des Paiements, selon une cadence trimestrielle, sur support magnétique.

A la base des règlements, sont enregistrés les services, les revenus et tous les autres cessions d'actifs ou de passifs.

En moyenne, la Direction de la Balance des Paiements reçoit deux cent trente mille informations par mois dont 80% proviennent de sources bancaires.

Sur la base des informations reçues, la Direction de la Balance des paiements produit :

- Une balance globale (tous pays),
- Une balance par zone géographique et intérêt économique, à savoir :

- ✓ **Zone Asie** : pays de Golf, Moyen Orient pays non OPEP, Asie du Sud est, Asie mineure, les trois Chines, Asie et Océanie ;

- ✓ **Zone Europe** : Groupe zone euro et hors euro ;

- ✓ **Zone Amérique** : Amérique du nord, Amérique (OPEP), ALENA, Amérique du sud, autre - Amérique ;

- ✓ **Zone Afrique** : UMA, Afrique (OPEP), Afrique du nord, Afrique du sud (Union douanière), autre - Afrique.

Ces balances sont disponibles en dinars et en dollars US.

A défaut d'avoir le taux de change à la date de la transaction, notamment pour les données communiquées en stocks (réserves), les flux qui se dégagent sont évalués au taux de change moyen d'une courte période (trimestre). En revanche, pour la Position Extérieure Globale, le taux de change utilisé est le taux de change moyen (entre taux achat et vente) à la date d'arrêté de la position.

III - REGLES UTILISEES DANS LE TRAITEMENT ET L'ELABORATION DE LA BALANCE DES PAIEMENTS.

1. L'élaboration de la BDP nécessite le recensement de l'ensemble des opérations de notre économie avec l'extérieur (agents non résidents) et ceci, quelque soit le mode de financement retenu.

- ✓ Règlement immédiat
- ✓ Règlement différé
- ✓ Règlement anticipé
- ✓ Sans règlement

2. Pour le recensement des transactions sur biens, il est recommandé de se référer à la notion de transfert de propriété de préférence aux systèmes du dédouanement (commerce spécial) ou bien des entrées et sorties des biens (commerce général). La prise en charge du CNIS, de la statistique douanière Algérienne, est proche de la notion de transfert de propriété.

3. L'ensemble des postes identifiés au niveau de la BDP, sont suivis à travers un système d'enregistrement des opérations de changes. Ces dernières sont des règlements officiels exécutés par la Banque d'Algérie pour les comptes des banques (et/ ou de leurs clients) et sont complétés d'un compte rendu statistique.

4. L'élaboration des BDP régionales (par pays) nécessite aussi un poste de « règlements multilatéraux » pour compenser la différence qui viendrait des importations d'un pays sur financement d'un autre pays (opérations triangulaires).

5. L'élaboration de la BDP de l'Algérie avec le reste du monde passe par le calcul de chaque poste grâce au regroupement des rubriques correspondantes.

Chaque rubrique constitue une position spécifique d'enregistrement de certains types

de transactions extérieures en recette ou en dépense.

Toutes les rubriques utilisées sont répertoriées codifiées et communiquées à l'ensemble des banques, pour leur permettre de renseigner les comptes rendus statistiques à chaque opération de transfert ou de rapatriement (selon une procédure et un circuit approprié).

Il est important de souligner que la liste de ces rubriques a évolué en fonction du système du commerce et des paiements extérieurs en Algérie.

Ainsi, l'évolution de la réglementation des changes est au fur et à mesure accompagnée d'une adaptation de la définition du contenu et de la procédure de déclaration de chaque rubrique.

La Banque d'Algérie reçoit en moyenne plus de deux cent trente milles informations par mois dont 80% sont de source bancaire.

IV- METHODOLOGIE D'ELABORATION DE LA BALANCE DE PAIEMENTS

Les manuels du Fonds Monétaire International présentent le cadre conceptuel ainsi que la structure et classification des postes de la balance de paiements.

Ils fournissent les orientations nécessaires pour appréhender et exploiter les flux et les stocks. En effet, si les flux permettent de déterminer la balance de paiements, les stocks, quant à eux, déterminent la position extérieure globale.

La balance de paiements actuelle est composée de deux grands chapitres, le compte des transactions courantes et le compte de capital et d'opérations financières, y compris les avoirs de réserves.

3.1 - COMPTE DES TRANSACTIONS COURANTES

Ce compte regroupe l'ensemble des transactions économiques ainsi que les transferts sans contreparties. Il est décomposé en transactions sur :

- ✚ Les Biens ;
- ✚ Les Revenus ;
- ✚ Les Services;
- ✚ Les Transferts Courants.

✚ Les Biens

Les biens comprennent les marchandises générales, le travail à façon et avitaillement.

1. Marchandises Générales

Les données sur les importations de marchandises sont revalorisées par la Direction de la Balance de Paiements. Cette revalorisation consiste à défalquer un montant de 6% de chaque opération d'importation CAF pour l'affecter au poste de services transport (y compris les assurances).

Aux données portant sur les importations de marchandises sont ajoutées :

- ✓ Les acquisitions de biens par des résidents en dehors des frontières (ambassades, consulats, entreprises de navigations entreprises de transport) ;

- ✓ Les importations sans paiements des particuliers.

Les données sur les exportations en hydrocarbures, proviennent des sources bancaires et de la sous direction des hydrocarbures de la Direction du Contrôle des Changes, Les données sur les exportations CAF hors hydrocarbures sont des statistiques douanières auxquelles on effectue les mêmes corrections dans le cas d'exportations CAF que pour les importations.

2. Travail à Façon et Réparation

Ce poste enregistre les règlements effectués pour la réparation d'avions, de navires et pour toutes transformations de produits bruts (raffinage de pétrole). Il s'agit d'inscrire la valeur brute des biens échangés entre les deux économies concernées par la transformation.

3. Avitaillement

Cette ligne enregistre les achats de marchandises algériennes par les transporteurs étrangers et des achats marchandises

étrangères par les pavillons algériens (les données proviennent de sources bancaires).

✚ Les Services

La diversité des services internationaux et l'expansion remarquable de ce type d'échanges se retrouvent dans la balance des paiements éclatée en quatorze catégories:

1. Services de Transport

Ce poste couvre les frais de transport liés aux marchandises et aux personnes. Compte tenu de la spécificité de l'Algérie, en plus des transports traditionnels (maritime, aérien, routier) est inscrit le transport par canalisation.

En général, ce poste est composé du fret (ratio évalué à 6% de la valeur CAF de la marchandise à l'importation déclarée par les banques), des règlements des comptes d'escales et des billets de passage des passagers non résidents auprès de compagnies algériennes et de résidents auprès de compagnies étrangères non résidentes.

2. Service - Voyages

On trouve au niveau de ce poste les dépenses des algériens à l'étranger au titre de leurs frais de séjour à l'occasion de voyages touristiques, d'affaires ou tout autre service acquis auprès des non résidents (santé, scolarité,...) et les dépenses de même nature, en Algérie engagées par des non résidents.

3. Service de Communication

Il s'agit de trafics des postes et télécommunications, des services d'informations audiovisuelles et des services des agences de presse écrite.

4. Service de Bâtiments et Travaux Publics

Ce poste couvre les services liés aux recherches minières et géophysiques, aux frais et bénéfices de chantiers, aux prospections et forages pétroliers,...

5. Service d'Assurances

A ce poste correspond un ensemble de règlements effectués dans le cadre de primes, d'indemnités et recours d'assurances par des résidents auprès d'organismes non résidents et par des non résidents auprès de compagnies résidentes.

6. Service Financier

Ce poste recouvre les règlements de l'ensemble des commissions et frais bancaires et des frais de toute autre intermédiation financière.

7. Services d'Informatique et d'Informations

Ces services correspondent à la mise en oeuvre et la connexion de sites serveurs à d'autres réseaux, à l'assistance et l'expertise pour la mise en oeuvre de réseaux d'informations, de traitement des données, de règlements relatifs à la gestion des équipements informatiques, l'application de logiciels, la formation et la maintenance des équipements.

8. Redevances et Droits de Licences

Il s'agit de redevances versées ou perçues périodiquement pour les brevets et droits d'exécutions, et marque de commerce.

9. Locations et Exploitations

Ce poste concerne les frais de locations de matériels.

10. Services Techniques

Sont inscrits sur cette ligne tous les frais relatifs aux prestations d'études (engineering, architecture), de recherches, d'assistances techniques (mise en route, essais, travaux de montages...).

11. Autres Services

Sont enregistrés sur ce poste tous les frais de publicité, les frais de gestion des bureaux d'agences étrangères, les honoraires d'avocats et divers autres services de même nature.

12. Services Culturels et Loisirs

Sont recensés à ce poste tous les frais liés aux redevances et exploitations de films, les droits de reproduction, les participations aux activités sportives et les cachets d'artistes (précédemment inclus dans le poste voyage).

13. Services des Administrations Publiques

Sont enregistrés sous cette rubrique les recettes et dépenses administratives des postes diplomatiques et consulaires algériens à l'étranger et étrangers en Algérie.

LES REVENUS

Les revenus, (intérêts et commissions) en tant que contrepartie d'alimentation en facteurs de production, sont classés, selon la nature des capitaux concernés, en :

- ❖ Revenus des investissements directs,
- ❖ Revenus des investissements de portefeuille,
- ❖ Revenus des autres investissements.

On retrouve au niveau de cette rubrique :

- ✓ Les revenus du travail des travailleurs frontaliers ;
- ✓ Les revenus d'investissements en tant que flux reçus ou transférés par/vers les propriétaires d'avoirs financiers. Il s'agit des revenus sur les investissements directs, revenus d'investissements étrangers en Algérie et Algériens à l'étranger, sur les investissements de portefeuille, et sur les autres investissements ;
- ✓ Les intérêts sur les emprunts extérieurs privés et publics,
- ✓ Les revenus des placements de la Banque d'Algérie,
- ✓ Les intérêts des avoirs à court terme des banques primaires auprès des correspondants étrangers ainsi que les revenus.

LES TRANSFERTS COURANTS

Ce poste recense les transferts de propriétés des ressources réelles ou financières n'ayant pas de contreparties économiques.

Il est scindé en deux grands secteurs, à savoir :

1. Secteur des Administrations Publiques : qui regroupe les dépenses et recettes de coopération, salaires, rentes, pensions de retraite, participations aux frais de fonctionnement des institutions internationales, subventions et taxes.

2. Autres transferts : anciennement appelé "prestations gratuites", sont la contrepartie des dons, des importations des particuliers et des importations par les résidents des "véhicules et valises taxées" réglés sur leurs devises propres.

On retrouve également les envois de fonds des travailleurs, composés en dépenses de transferts des salaires des étrangers en Algérie, et en recette, les rapatriements sur les salaires des

nationaux résidants à l'étranger y compris les pensions et allocations familiales versées par l'organisme employeur.

3.2 - COMPTE DE CAPITAL ET D'OPERATIONS FINANCIERES

Cette partie de la balance des paiements se compose des comptes détaillés ci-après.

A) LE COMPTE DE CAPITAL

Le compte de capital suivant la cinquième version du manuel FMI, recouvre les transferts de cessions d'actifs financiers (remise de dettes) et de transferts et cessions d'actifs incorporels ainsi que les transferts de migrants lors de changement de résidence.

Dans la balance des paiements de l'Algérie, se retrouve principalement, les règlements liés aux droits d'enregistrement pour les successions et l'ensemble des règlements liés aux ventes et achats de brevets et marques.

B) LE COMPTE D'OPERATIONS FINANCIERES

Le compte financier est établi selon la nature des capitaux et non selon leurs durées (investissements directs, investissements de portefeuille, autres investissements et enfin la variation des avoirs de réserves).

La distinction est faite entre les créances et les engagements et selon les secteurs.

1. Investissements Directs

Au sens de la méthodologie FMI, l'investissement direct désigne tout apport effectué par un investisseur afin d'acquérir un intérêt durable dans une entreprise. Cette entreprise créée, peut être dotée ou non d'une personnalité morale distincte de la maison mère (cas du partenariat ou de l'association).

L'investisseur cherche également à définir une influence dans la gestion de l'entreprise. Il est alors admis que détenir un minimum de 10% des actions donne ces pouvoirs. Au-dessous de ce seuil, l'apport est classé comme un investissement de portefeuille. En revanche, s'il lui est quand même accordé un pouvoir de décision effectif, l'investissement est considéré comme un investissement direct.

L'investissement direct met en relation des entreprises apparentées : la maison mère, les succursales, les filiales,....

2. Investissements de Portefeuille

Ce poste regroupe les titres de participation et autres titres de créances (obligations et emprunts). Par convention, figurent également dans cette rubrique les investissements directs étrangers quand la part de l'investisseur est inférieure à 10% du capital.

3. Autres Investissements

Ce poste inclut tous les flux financiers autres que ceux cités précédemment. Il s'agit, notamment, des prêts et emprunts répartis par le secteur résident, public et bancaire, avec distinction entre créances et engagements. Dans la cinquième version du Manuel du FMI sur la balance des paiements, l'utilisation des ressources FMI, et FMA font partie de ce poste alors qu'elle figurait auparavant parmi les avoirs de réserve.

Ce poste est décomposé en créances et engagements.

Au niveau des créances on retrouve :

➤ **Crédits Commerciaux** : Ce poste enregistre les règlements liés aux crédits consentis par des résidents et le remboursement de ces prêts. Ils sont distingués entre long, moyen et court terme y compris les avances à la commande.

➤ **Prêts - Secteur Bancaire** : Sont enregistrés sous cette rubrique les règlements afférents aux prêts consentis par le secteur bancaire à des non-résidents et le remboursement de ces prêts. Les prêts sont ventilés en long, moyen et court terme.

➤ **Prêts - Secteur Public** : Il s'agit du même principe d'enregistrement que pour le secteur bancaire.

➤ **Monnaie Fiduciaire et Dépôts** : Ce poste enregistre les avoirs en devises convertibles auprès des correspondants étrangers, les avoirs en billets de banques étrangers (encaisse), les comptes en devises ouverts auprès des intermédiaires agréés et les comptes en dinars convertibles détenus par les étrangers dans des comptes ouverts auprès des intermédiaires agréés.

Au niveau des engagements on retrouve :

➤ **Crédits Commerciaux** : Ce poste correspond aux mobilisations et remboursements des crédits fournisseurs et acheteurs obtenus de l'étranger.

➤ **Prêts - Secteur Bancaire** : Ce poste comprend les mobilisations et les remboursements des crédits financiers purs et syndiqués ainsi que les crédits à court terme accordés aux banques.

➤ **Prêts - Secteur Public** : Ce poste inclut les mobilisations et les remboursements des crédits gouvernementaux, multilatéraux, prêts FMI y compris les crédits court terme de la Banque d'Algérie.

➤ **Autres Engagements** : On enregistre sous ce poste les règlements liés aux engagements en devises et en or.

C) AVOIRS DE RESERVE

Ce poste couvre tous les avoirs considérés comme étant à la disposition des Autorités monétaires. Les flux de ces avoirs sont recensés en créances brutes et réparties en cinq rubriques :

1. L'Or : c'est la variation réelle des avoirs en or détenus par la Banque d'Algérie ;

2. Les Devises Convertibles : c'est la variation réelle des avoirs en devises de la Banque d'Algérie recensés dans les comptes de dépôts et les avoirs en billets de banques ;

3. Les Avoirs en DTS : c'est l'acquisition de nouveaux Droits de Tirages Spéciaux auprès du FMI et l'utilisation de ces DTS ;

4. Position de Réserves au FMI : Ce poste reprend la variation des créances et engagements de notre quote-part auprès du FMI en DTS et en monnaie nationale.

5. Autres Créances : cette ligne enregistre la variation de position créditrice de l'Algérie vis à vis des pays avec lesquels elle a signé des conventions.

D) ERREURS ET OMISSIONS

Ce poste prend en charge le déséquilibre constaté entre le total des débits et le total des crédits enregistrés.

Quant aux balances bilatérales, le poste » Erreurs et Omissions » est remplacé par le poste « Règlements Multilatéraux ».

La ventilation géographique des règlements (pays d'origine ou de destination, lorsqu'il s'agit de transactions sur marchandises, pays de résidence de créanciers ou débiteurs, lorsqu'il s'agit d'autres transactions), conduit à des inscriptions supplémentaires chaque fois qu'une monnaie tierce est utilisée pour régler ces transactions.

Ex : une marchandise anglaise réglée en USD :

✓ La balance bilatérale Algérie / Grande Bretagne sera mouvementée au niveau du compte des transactions courantes.

✓ La balance bilatérale Algérie / USA sera mouvementée au niveau du compte des opérations financières.

IV - POSITION EXTERIEURE GLOBALE

Elle reprend l'ensemble des encours d'avoirs et engagements financiers.

L'ensemble des éléments constituant la position extérieure sont indiqués ci-après :

- ✚ Investissements Directs;
- ✚ Investissements de Portefeuille;
- ✚ Autres Investissements;
- ✚ Avoirs de Réserves.

Au niveau de chaque poste, il y a la distinction entre les créances et les engagements. Sont repris sous ces postes l'ensemble des facteurs à l'origine des variations de la position extérieure globale (variation des prix du marché, du taux de change,...). Toutefois, en Algérie, seules les données de la dette, des réserves de change et des autres créances sont établies en stock. Les autres statistiques (marchandises, investissements) reflètent les flux de devises enregistrés.

L'objectif ultime consiste à arriver à établir des circuits d'informations avec les structures ou institutions pouvant renseigner les divers postes de la position extérieure globale en terme d'encours, fin de période, en terme de prix relatifs (prix courant du marché).

V- ANNEXES

Annexe n° 1

TEXTES REGLEMENTAIRES DETERMINANT LE CONTENU ET LE CIRCUIT DES DECLARATIONS STATISTIQUES DES OPERATIONS DE CHANGE "BOURSE ET HORS BOURSE"

1. INSTRUCTION N° 824 DU 05/11/1959 AUX INTERMEDIAIRES AGREES ET LES CIRCULAIRES D'EXPLICATION

Objet de l'instruction : Dispositions concernant l'établissement et l'envoi des comptes rendus d'opérations de change destinés à l'établissement de la balance des paiements

Les circulaires d'explication de cette instruction sont :

- Les circulaires n°2,6,15 et 21,
- *Les circulaires ZF n°1 et 9,*
- *Les articles 22, 23 et 24 se rapportant à la circulaire ZF n°2*

2. Circulaire n° 27 du 01.01.1966

Objet : Etablissement et envoi à la Banque Centrale d'Algérie (BCA) actuellement la Banque d'Algérie (pour l'établissement de la balance des paiements) des comptes rendus d'opérations avec l'étranger (zone franc et hors zone franc) ;

Cette circulaire fait référence à l'Instruction 824 du 05.11.1959

3. INSTRUCTION N°1 DU 12.03.1963

Cette instruction fait abroger :

- *Les circulaires n° 2, 6,15 et 21*
- *Les circulaires ZF n°1 et 9*
- *Les Articles 22, 23 et 24 de la circulaire ZF n°2*

4. Instruction n° 68/82 du 31.12.1968

Objet : Relations des sièges et services de la BCA avec la direction des services étrangers et du contrôle des changes "service statistique et balance des paiements" dans le cadre de l'instruction n°824 et des circulaires sus citées

5. Instruction 02/96 du 06/02/1996

Objet : Détermination du circuit et du contenu des déclarations du dossier de bourse et des opérations de change hors bourse à la Banque d'Algérie

Annexe n° 2

DÉCLARATIONS DES DOSSIERS DE BOURSE ET OPERATIONS ANNEXES

A. Dossiers de Bourse

1. Circulaire n°27 du 01.01.1966

Cette circulaire fait référence à l'instruction n° 824

2. Note N° 46 du 08.04.1984

Objet : Procédure de présentation à la BCA des dossiers de "couverture" et de "cessions" et mise en place du circuit de transmission des comptes rendus statistiques nécessaires à l'établissement de la balance des paiements.

Référence: Instruction du Ministre des Finances du 21.03.1984

3. Note n° 94/04 aux Intermédiaires Agrées du 02.08.1994

Cette note annule et remplace la note n° 94-01 du 09.01.1994

Objet : Procédure d'introduction des dossiers de bourse auprès de la Banque d'Algérie

B. Opérations Annexes

1. Circulaires n° 33 et 34 du 29.01.1968

Objet : Rapatriements des fonds par la BCA au profit des clients des intermédiaires agréés et rapatriement des fonds par la BCA au profit des établissements non intermédiaires agréés.

Cette circulaire fait référence à l'Instruction 824 du 05.11.1959

2. Circulaire n°27 du 01.01.1966

3. Circulaire n°36 DU 30.12.1968

Objet : Modification de la procédure de transmission des comptes rendus d'opérations de recouvrement du papier sur l'étranger confié à la Banque d'Algérie

Cette circulaire fait référence à l'Instruction n°824 du 05.11.1959

**4. Circulaires n° 27 du 01.01.1966
n° 28 du 21.02.1966
n° 33 du 29.01.1968**

Ces circulaires indiquent l'abrogation de toutes les dispositions antérieures à cette date

5. Note n° 55 aux Intermédiaires Agréés du 09.07.1986

Objet : Ventilation des opérations réalisées au titre de l'assistance technique et des grands travaux

6. Note n°43/02 du 03.12.2002 aux Intermédiaires Agréés

Objet : Domiciliation des opérations de commerce extérieur

C. Opérations Hors Bourse

a) Avoirs en devises

1. Circulaire n°45 du 02.09.1976

Objet : Soldes des avoirs en devises des intermédiaires agréés chez les correspondants étrangers

b) Comptes CEDAC

1. Circulaire n° 46 du 15.10.1978

Objet : Déclarations statistiques des comptes étrangers en dinars algériens convertibles

2. Note n° 48 du 22.01.1985

Objet : modification du cadre statistique

c) Billets de banque étrangers et chèques de voyage

1. Circulaire n°47 du 04.07.1979

Objet : Déclarations statistiques des mouvements sur billets de banque étrangers

2. Note n° 49 du 22.01.1985

Objet : Déclarations statistiques relatives aux opérations de couverture opérées au titre des chèques de voyage.

3. Notes 48 et 50 du 22.01.1985

Objet : Modification et uniformisation du cadre statistique des opérations sur billets de banque étrangers et sur les comptes étrangers en dinars convertibles.

d) Comptes en devises

1. Circulaire n°48 du 26.07.1983

Objet : Suivi statistique des comptes devises des nationaux résidents à l'étranger ou ayant résidé à l'étranger

Référence : Arrêté du Ministère des Finances n°31/83 du 19.02.1983

2. Note méthodologique n° 51 aux Intermédiaires Agréés du 29/10/1997

Objet : Déclarations statistiques relatives aux comptes en devises convertibles

e) Dette extérieure

1. Note aux banques n° 32 du 31.12.1973

Objet : Cadre statistique permettant l'incorporation de l'information sur la dette extérieure dans la Balance des Paiements

Référence : Instruction n°36 DTCA/MFD du 29.06.1973

f) Hydrocarbures

1. Circulaire n° 38 du 31.10.1969 aux Intermédiaires Agréés

Objet : Modification des règles d'envoi à la BCA "service statistiques et balance des paiements" des comptes rendus d'opérations avec l'étranger se rapportant aux rapatriements des sociétés exportatrices d'hydrocarbures.

Référence : instruction n° 824 du 5.11.1959 et circulaire n° 27

VI. GLOSSAIRE

A

Accords de Paiement Internationaux – Les Accords de paiements internationaux sont des accords qui se font entre Banques Centrales de deux pays différents permettant de faciliter les échanges et les transactions, lorsque l'une des deux parties ou les deux parties à la fois n'ont pas suffisamment de ressources en monnaies convertibles pour assurer leurs échanges dans les conditions normales du marché.

Actifs Financiers – Les actifs financiers englobent tous les contrats financiers souscrits entre unités institutionnelles. Les actifs financiers sont définis comme une sous-catégorie d'actifs économiques. Parmi les actifs financiers, on retrouve l'Or monétaire et DTS, les dépôts, les titres et actions, toutes les catégories de crédits...

Administration Centrale – C'est un type particulier d'entité juridique, instituée par décision politique, qui exerce un pouvoir législatif, judiciaire ou exécutif sur d'autres unités institutionnelles. Elle est chargée de fournir des biens et services à l'ensemble de la collectivité ou aux ménages à partir des recettes fiscales et d'autres revenus, de redistribuer ces derniers au moyen de transferts et de s'engager dans la production non-marchande. L'essentiel de l'Administration Centrale est composé de l'Etat et des établissements publics.

Agrégation – C'est le principe général régissant la communication des données servant de base à l'élaboration des statistiques monétaires et financières. Elle consiste à faire la somme des données de stocks et de flux de toutes les unités institutionnelles d'un même secteur.

Agrégat Monétaire – L'agrégat de monnaie se compose des moyens de paiement et des actifs financiers considérés comme proches substituts des moyens de paiement. A ce jour, l'agrégat de monnaie le plus significatif est la masse

monétaire (M2) qui représente l'agrégat de base de la situation monétaire. Il regroupe la monnaie fiduciaire en circulation en dehors des banques commerciales, les dépôts à vue, les dépôts sur livrets et les dépôts à terme en monnaie nationale ou en devises étrangères détenues par les agents non financiers auprès des banques.

Avoirs Extérieurs – ils regroupent, notamment les liquidités internationales et d'autres actifs financiers émis par des non-résidents.

Avoirs en DTS – Il s'agit d'avoirs de réserves internationaux créés par le Fonds Monétaire International « FMI » et alloués à ses pays membres pour compléter les réserves officielles dont ils disposent déjà. Ce sont des avoirs qui font partie des réserves nettes de change.

Autres Institutions de Dépôts – Il s'agit d'un sous-secteur du secteur des sociétés financières et qui comprend toutes les sociétés et quasi-sociétés financières résidentes qui ont pour principale fonction d'assurer l'intermédiation financière et qui ont le pouvoir d'émission de passif entrant dans l'agrégat monétaire M2 (c'est à dire les institutions financières qui reçoivent des dépôts).

Autres Sociétés Financières – Les autres sociétés financières regroupent, d'après le Manuel des Statistiques Monétaires et Financières « MSMF » publié par le FMI en 2000, tous les sous-secteurs des sociétés d'assurance et de fonds de pensions, des autres intermédiaires financiers et des auxiliaires financiers.

B

Balance de Paiements – La balance des paiements est un état statistique qui reprend selon une présentation systématique et pour une période donnée, l'ensemble des transactions économiques d'une économie avec le reste du monde.

Banque d'Algérie – C'est un établissement national doté de la personnalité morale ainsi que de l'autonomie financière. Elle est réputée commerçante dans ses relations avec les tiers. Elle est donc régie par la législation commerciale.

Banques Créatrices de Monnaie – Il s'agit de toutes les institutions financières autres que les autorités monétaires dont le passif est constitué en partie de dépôts payables à vue et transférables (par chèques ou les autres moyens utilisés pour effectuer des paiements). Ce sous secteur regroupe toutes les institutions exerçant les activités de banques commerciales et exclut les institutions financières ne collectant pas de dépôts à vue transférables.

Base Monétaire – Elle se compose des passifs de la Banque Centrale qui comprend le numéraire émis par la Banque Centrale, les dépôts des autres institutions de dépôts auprès de la Banque Centrale et leurs avoirs en monnaie nationale.

Biens – Les biens comprennent les marchandises générales, le travail à façon et avitaillement.

C

Compte de Capital et d'Opérations Financières – Ce compte comporte deux principales composantes – le compte de capital et le compte des opérations financières. La définition des composantes de ce compte est présentée dans la méthodologie exposée précédemment..

Compte de Transactions Courantes – Sont incluses dans ce compte toutes les transactions portant sur des valeurs économiques (autres que des actifs financiers) entre entités résidentes et non-résidentes. On y inscrit aussi les contreparties des valeurs économiques courantes qui sont fournies ou acquises sans réciprocité.

Consolidation – La consolidation consiste à éliminer les stocks et les flux entre les unités institutionnelles lorsque celles-ci sont regroupées et utilisées à des fins des statistiques monétaires et financières, concept qui ne doit pas être confondu avec l'*Agrégation*.

Créances sur les Banques – Ce sont les créances sur les banques nationales sous formes de dépôts, de prêts (sur le marché monétaire) et des comptes de recouvrement. Pour les créances de la Banque Centrale sur les banques créatrices de monnaie.

Créances sur l'Etat – Ce sont tous les engagements financiers directement contractés par l'administration centrale, les administrations locales, la sécurité sociales et les associations sans but lucratif.

Crédits à l'Economie – Il s'agit de la somme des créances des banques créatrices de monnaie et de la Banque centrale sur le reste de l'économie intérieure.

D

Dépôts de l'Administration Centrale – Il s'agit de tous les dépôts de l'administration centrale, que ce soit des dépôts en numéraire ou des dépôts sous forme d'émission de bons de trésor ou d'obligations d'Etat. Ces dépôts peuvent être auprès des banques ou auprès de la Banque Centrale.

Dépôts du FMI – Il s'agit des dépôts du FMI auprès de la Banque Centrale.

DTS – Droit de Tirage Spéciaux, monnaie du Fonds Monétaire International « FMI ».

E

Engagements Extérieurs – comprennent toutes les obligations financières contractées par les banques créatrices de monnaie ou de la Banque d'Algérie à l'égard des non-résidents, quelque soit l'unité monétaire en laquelle elles sont libellées ou payables.

F

Flux – Les flux sont représentés par des opérations (créations, liquidation ou transmission d'actifs et passifs financiers), de réévaluation (variation des actifs ou passifs financiers par l'effet prix ou taux de change) et des autres changements d'actifs (changement de classement d'actifs).

Fonds Monétaire International « FMI » - Institution monétaire et financière intergouvernementale fondée sur la coopération. Ses politiques et activités sont régies par une charte constitutive dénommée Statuts. Le FMI se distingue des autres organisations intergouvernementales par l'ensemble des fonctions régulatrices consultatives et financières qu'il exerce. Il dispose d'une vaste réserve de ressources dans laquelle il peut puiser pour aider ses pays membres à corriger un déséquilibre temporaire de leur balance des paiements.

I

Institutions de Crédit Non-résidents – Il s'agit de toutes les banques non-résidentes qui exercent avec les banques résidentes des activités bancaires et financières. Elles comprennent les correspondants bancaires non-résidents confrères chez lesquels l'institution déclarante place ses fonds ou possède des comptes de trésorerie qui lui permettent d'effectuer ses opérations de dépôts ou de retrait de fonds, les banques centrales étrangères, les organismes bancaires et financiers internationaux, les postes et Trésors publics étrangers, les sièges (à l'étranger) des établissements de crédit étrangers ayant des succursales en Algérie, les succursales à l'étranger des banques et établissements financiers algériens et toute autre entreprise qui, à l'étranger, effectue à titre de profession habituelle des opérations de banque.

Institutions de Dépôts – Les institutions de dépôts regroupent la Banque Centrale et les autres institutions de dépôts.

Institutions Financières Sans But Lucratifs au Service des Ménages « ISBLSM » – ce sont des entités juridiques ou sociales qui produisent des biens et des services mais ne procurent pas de bénéfices ou de gains financiers aux unités qui les contrôlent. Elles constituent un secteur distinct qui inclut principalement :

- Les associations de personnes qui fournissent des services à leurs membres (Syndicats professionnels, comités d'entreprises, associations culturelles et professionnelles, associations de consommateurs, parties politiques, clubs sportifs, ...).
- Les organismes charitables et philanthropiques (associations religieuses, associations d'entraide et de bienfaisance, croissant rouge, ...).
- Les organismes de sécurité sociale.

Instruments Financiers – Les instruments financiers se répartissent en deux catégories :

- Les instruments financiers les plus liquides sont ceux qui peuvent être échangés à vue et au pair – c'est à dire sans pénalité financière – contre tout autre instrument financier ou contre des biens et services non financiers. Ces instruments financiers constituent les moyens de paiement de l'économie.
- La deuxième catégorie d'instruments financiers est constituée des proches substituts des moyens de paiement.

Investissement Direct – L'investissement direct désigne tout apport effectué par un investisseur afin d'acquérir un intérêt durable dans une entreprise. Cette entreprise créée, peut être dotée ou non d'une personnalité morale distincte de la maison mère (cas du partenariat ou de l'association).

Investissement de Portefeuille – Ce poste regroupe les titres de participation et autres titres de créances (obligations et emprunts). Par convention, figure également dans cette rubrique les investissements directs étrangers quand la part de l'investisseur est inférieure à 10% du capital.

L

Liquidité – Un actif financier est dit liquide lorsqu'il peut être rapidement vendu à un prix égal à sa valeur de marché ou s'en rapprochant.

M

Ménages – Le secteur des ménages est composé de personnes physiques, de familles ou autres groupes de personnes. Les ménages peuvent exercer une activité de production.

Monnaie au Sens Large – Dans le nouveau Manuel des Statistiques Monétaires et Financières publié par le FMI, la notion d'agrégat monétaire (M2 en Algérie) a été remplacé par le concept de monnaie au sens large. Ainsi, la distinction entre monnaie et quasi-monnaie n'est plus utilisée.

O

Or Monétaire – L'or monétaire est exclusivement l'or que détiennent la Banque Centrale ou l'administration centrale comme composante des réserves officielles.

P

Position Extérieure Globale « PEG » – Il s'agit d'une situation en stock qui reprend l'ensemble des encours d'avoirs et engagements financiers déjà inscrits dans la balance des paiements.

Position de Réserve – Ce sont des réserves faisant parti des réserves officielle d'un pays et sont considérées comme portant sur les avoirs de réserves bruts dudit pays et qui correspondent à l'utilisation conditionnelle des ressources du FMI. Ce poste reprend la variation des créances et engagements de notre quote-part auprès du FMI en DTS et en monnaie nationale.

Q

Quasi-Monnaie – Rentrant dans la définition de la monnaie au sens large, il s'agit de tous les instrument de paiement qui ne sont pas facilement transformable en liquidité, c'est à dire les dépôts à terme et dépôts d'épargne.

R

Réévaluation – Il s'agit d'un flux financier auquel donne lieu les variations du prix des actifs et passifs financiers ou les variations des taux de changes qui influent sur la valeur en monnaie nationale des actifs et passifs financiers libellés en monnaie étrangère.

Revenu – Les revenus, (intérêts et commissions) en tant que contrepartie d'alimentation en facteurs de production, sont classés, selon la nature des capitaux concernés. Leurs définitions sont présentées dans la méthodologie d'élaboration de la balance des paiements exposée précédemment.

S

Sectorisation – La sectorisation des unités institutionnelles consiste à cerner les différents secteurs de l'ensemble de l'économie. L'objectif principal est de cerner les secteurs créateurs de monnaie et les secteurs détenteurs de monnaie afin de retracer les créances des sociétés financières sur chacun des autres secteurs. Les critères utilisés pour faciliter la sectorisation sont les fonctions, les objectifs et les comportements économiques des différentes unités institutionnelles.

Situation Monétaire – Il s'agit d'une consolidation de la situation de la Banque Centrale et celle des Banques de Dépôts faisant ainsi apparaître l'agrégat monétaire et ces principales contreparties.

Services – Comprennent tous les services internationaux inscrits dans la balance des paiements. Les différents services sont définis dans la méthodologie d'élaboration de la balance des paiements exposée précédemment.

Statistiques Monétaires – Les statistiques monétaires recouvrent les données de stocks et de flux sur les actifs et passifs du secteur des sociétés financières.

Statistiques Financières – Les statistiques financières englobent tous les stocks et flux des actifs et passifs de l'ensemble de l'économie.

Transferts Courants – Ce Compte recense les transferts de propriétés des ressources réelles ou financières n'ayant pas de contreparties économiques.

U

Unité Institutionnelle – Elle peut être définie comme une entité économique qui est capable de posséder des actifs, de prendre des engagements, de s'engager dans les activités économiques et de réaliser des opérations avec d'autres entités. On retrouve les sociétés financières, les administrations publiques, les sociétés non financières, les ménages et les institutions sans but lucratif au service des ménages.

بنك الجزائر

BANQUE D'ALGERIE

BANK OF ALGERIA

38, avenue Franklin Roosevelt, Alger – Algérie

Tél. : (213-21) 23 00 23 / 23 00 53 – Fax : (213-21) 23 90 38

Site internet : <http://www.bank-of-algeria.dz>

Copyright tous droits réservés

